

# **REPUBLIQUE DU TCHAD**



**Unité-Travail-Progrès**

**Ministère de la Prospective Economique et des Partenariats Internationaux**

**PROJET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE RESILIENCE  
AU TCHAD  
(RESITCHAD)**

**PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES  
(PMPP)**

**Avril 2023**

## TABLES DES MATIERES

INTRODUCTION.....	9
I. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET.....	11
1.1- Les composantes du projet.....	11
1.2- Arrangement institutionnel de mise en œuvre.....	12
1.3- Couverture territoriale du projet.....	12
1.4- Objectif de développement du projet.....	Error! Bookmark not defined.
1.5- Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du Projet.....	13
Tableau 1 : Risques et mesures d'atténuation.....	13
II – RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	16
2.1- Résumé antérieur de consultation au niveau national lors de la formulation du projet.....	16
2.2 Principaux résultats des consultations publiques lors l'élaboration du PMPP et autres instruments de sauvegarde.....	17
Les consultations publiques ont été organisées dans les Provinces du Ouaddai et du Borkou.....	17
III. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES.....	18
3.1 Les parties directement affectées par le projet.....	19
3.2 Les autres parties intéressées par le projet.....	19
IV. METHODOLOGIE.....	22
4.1 Parties affectées.....	24
4.2. Autres parties intéressées.....	24
4.3. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables.....	24
4.5. Synthèse globale des recommandations/besoins des parties prenantes au projet.....	Error! Bookmark not defined.
V - CONTEXTE LEGAL ET INSTITUTIONNEL DES ASPECTS D'ACQUISITION DE TERRES ET DE PROPRIETE FONCIERE.....	Error! Bookmark not defined.
5.1 REGIME DE PROPRIETE DE TERRES.....	Error! Bookmark not defined.
5.2. CONSTITUTION TCHADIENNE : PROPRIETE PRIVEE, PROTECTION ET EXPROPRIATION....	Error! Bookmark not defined.
5.3. MECANISME LEGAL D'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE.....	Error! Bookmark not defined.
5.4. CONFLITS ET PROCESSUS DE REGLEMENT.....	Error! Bookmark not defined.
VI. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	25

6.1 Synthèse de mobilisation des parties prenantes lors de la préparation du projet .....	25
6.2 Méthodes de diffusion de l'information .....	28
6.3 Synthèse des besoins des parties prenantes et des méthodes, techniques et outils de mobilisation des parties prenantes.....	30
6.4 Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables ...	35
6.5 Calendriers .....	37
6.6- Examen des commentaires.....	39
6.7 – Phases de mise en œuvre du projet .....	39
6.8- Ressources .....	39
6.9- Ressources financières.....	40
6.10- Ressources humaines .....	40
6.11- Fonctions de gestion et responsabilités .....	41
<b>VII – MECANISME DE GESTION DES PLAINTES.....</b>	<b>41</b>
7.1 – Description du mécanisme de gestion des plaintes .....	41
7.2 - Les types de plaintes rencontrées.....	42
7.3 – procédure du mécanisme des plaintes .....	42
7.4 - Budget pour la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes ....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
<b>VIII – SUIVI ET REPORTING.....</b>	<b>51</b>
Implications des parties prenantes dans les activités du projet.....	51
8.1- Rapport aux groupes de parties prenantes.....	52
<b>IX. CONCLUSION.....</b>	<b>53</b>

## **LISTE DES ABREVIATIONS**

ASTBEF	Association Tchadienne pour la Bien-Etre Familiale
BM	Banque Mondiale
MPEPI	Ministère de la Prospective Economique et des Partenariats Internationaux
CFS	Cellule Filets Sociaux
CELIAF	Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines
RESITCHAD	Projet de Fragilité et de Résilience au Tchad
CGES	Cadre de Gestion Environnemental et Social
COVID-19	Maladie du Coronavirus 2019
DEELPC	Direction des Évaluations Environnementales et de la Lutte contre les Pollutions et les Nuisances
VBG	Violences Basées sur le Genre
EAS/HS	Exploitation et Abus Sexuels / Harcèlement Sexuel
EDE	Exploitation Des Enfants
CPR	Cadre Politique de Réinstallation
PAP	Personnes Affectées par le Projet
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
IDA	Association Internationale de Développement
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
NES	Norme Environnementale et Sociale
OCB	Organisations Communautaires de Base
ODP	Objectif de Développement de Projet
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PGES	Plan de Gestion Environnemental et Social

## DEFINITION DE CONCEPTS CLES

**Acteurs** : Tout individu ou groupe de personnes intervenant directement ou indirectement dans les activités du projet, ou ayant des intérêts dans le contexte du projet ou ayant la capacité d'influencer les résultats.

**Auteur présumé** : désigne le personnel associé au projet et peut inclure non seulement les enseignants, mais aussi le personnel administratif, etc. (ajouter les catégories pertinentes pour le projet).

**Confidentialité** : Un principe éthique selon lequel les fournisseurs de services doivent protéger les informations recueillis auprès des survivants-es et ne partagent que des informations sur les cas avec leur permission explicite (Comité Interagence, 2015).

**Conflit** : C'est la constatation d'une opposition entre deux ou plusieurs personnes ou entités qui se heurtent à des idées ou à des opinions divergentes et où les attentes des uns sont souvent en contradiction avec les attentes des autres. Le conflit est chargé d'émotions telles que la colère, la frustration, la peur, la tristesse, la rancune, le dégoût. Parfois, il peut être fait d'agressivité et de violence.

**Consentement** : Selon l'UNFPA (*Prise en charge de la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence*), le consentement est l'expression de l'accord de l'individu, principalement après mûre réflexion. Par « consentement éclairé », on entend que l'individu comprend les conséquences de sa décision qu'il accepte librement, sans contraintes. L'absence de consentement éclairé est un élément fondamental de la VBG. Il ne peut y avoir de consentement lorsqu'il y a usage de la force (violence physique, contrainte, etc.).

**Corruption** : consiste à « offrir, donner, demander ou accepter un avantage ou une récompense qui peut frauduleusement influencer l'action d'une personne ».

**Exploitation et Abus Sexuels** : Tout abus ou tentative d'abus de position de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance, à des fins sexuelles, y compris, mais sans s'y limiter, le fait de profiter financièrement, socialement ou politiquement de l'exploitation sexuelle d'une autre personne.

**Faveurs sexuelles** : une forme de harcèlement sexuel consistant notamment à faire des promesses de traitement favorable (par ex., une promotion) ou des menaces de traitement défavorable (par

ex., perte de l'emploi) en fonction d'actes sexuels, ou d'autres formes de comportement humiliant, dégradant ou qui relève de l'exploitation.

**Fraude** : est une action délibérée consistant en une falsification, une tromperie, un artifice et une perversion de la vérité ou une violation de la confidentialité en rapport avec des ressources financières, matérielles ou humaines d'une organisation, de son capital, des services qu'elle fournit et ou des transactions, en général pour un profit ou un gain personnel.

**Groupes vulnérables** : Personnes qui, du fait de sexe, de l'âge, de l'ethnie, du handicap physique ou mental ou de facteurs économiques ou sociaux, peuvent se trouver affectées de manière plus importante par le processus de déplacement et de réinstallation ou, dont la capacité à réclamer ou à bénéficier de l'assistance à la réinstallation et autres avantages peut se trouver limitée.

**Harcèlement sexuel** : avances sexuelles, demandes de faveurs sexuelles et tout autre comportement verbal ou physique de nature sexuelle. Le harcèlement sexuel n'est pas toujours explicite ou évident, il peut inclure des actes implicites et subtils, mais il implique toujours une dynamique de pouvoir et de genre dans laquelle une personne au pouvoir utilise sa position pour harceler une autre en fonction de son genre. Un comportement sexuel est indésirable lorsque la personne qui y est soumise le juge indésirable (par ex., regarder quelqu'un de haut en bas, embrasser ou envoyer des baisers ; faire des allusions sexuelles en faisant des bruits ; frôler quelqu'un ; siffler et faire des appels, donner des cadeaux personnels).

**Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)** : Un mécanisme de gestion des plaintes est un système ou un processus accessible et ouvert à tous qui sert à prendre acte en temps utile de plaintes et de suggestions d'améliorations à apporter au Projet, et à faciliter le règlement des problèmes et des réclamations liées au Projet. Un mécanisme efficace de gestion des plaintes propose aux parties touchées par le Projet des solutions qui permettront de corriger les problèmes à un stade précoce. *(NES 10/Banque mondiale, version numérique, page 8, note d'orientation 26.1).*

**Requête** : besoin d'information, souhait, appréhension, préoccupation exprimée en lien avec le projet. Si la requête ne trouve pas une réponse satisfaisante, elle est susceptible de se transformer en plainte.

**Travailleurs directs** : Ce sont les employés du projet (techniciens affectés et/ou le personnel recruté) disposant de contrats formels.

**Travailleurs indirects** : Ce sont des agents d'entreprises partenaires du projet et des agents des entreprises en sous-traitance, etc.

**Parties prenantes** : Aux fins de la NES 10, le terme « partie prenante » désigne les individus ou les groupes qui : a) sont ou pourraient être touchés par le projet (les parties touchées par le projet) ; et b) peuvent avoir un intérêt dans le projet (les autres parties concernées). L'expression « parties touchées par le projet » désigne les personnes susceptibles d'être affectées par le projet en raison

de ses effets réels ou des risques qu'il peut présenter pour le milieu physique, la santé, la sécurité, les pratiques culturelles, le bien-être ou les moyens de subsistance de ces personnes. Il peut s'agir de particuliers ou de groupes, y compris les populations locales. L'expression « autres parties concernées » désigne tout individu, groupe ou organisme ayant un intérêt dans le projet, soit en raison de son emplacement, de ses caractéristiques ou de ses effets, soit pour des questions d'intérêt public. Il peut s'agir notamment d'organismes de réglementation, d'autorités publiques, de représentants du secteur privé, des universités, des syndicats, des organisations féminines, d'autres organisations de la société civile et de groupes culturels.

**Plaignant/Plaignante :** Tout individu, groupe d'individus ou structure affectés directement ou indirectement par les activités du projet ainsi que ceux qui peuvent avoir des intérêts dans le projet ou son impact ou ses résultats de développement.

**Plainte :** Une plainte est une expression écrite ou orale d'une préoccupation, d'un mécontentement, d'une revendication, d'un besoin ou d'une aspiration relative au projet, à ses impacts, aux mesures correctives y afférentes, formulée par les bénéficiaires et /ou toute partie prenante, ou une personne qui manifeste un intérêt pour le projet.

Les plaintes peuvent porter sur tout type de sujets relatifs aux interventions du projet tel que, les préoccupations concernant les démarches administratives, les plaintes pour non-respect des lois et réglementations, la qualité et l'accès aux services, et les plaintes portant sur la gestion environnementale et sociale. Les plaintes vis-à-vis de la mise en œuvre des interventions du Projet peuvent porter sur des questions sensibles qui devront être traitées de façon confidentielle en respectant la volonté des éventuels plaignants. Ceci inclus les plaintes portant sur des questions de fraude ou corruption, abus de pouvoir, abus des droits humains (normes et conditions de travail, questions d'harcèlement sexuel, etc.).

**Plainte clôturée :** Une plainte qui a été reçue et pour laquelle aucune action supplémentaire n'est nécessaire et dont les solutions proposées ont été mises en œuvre.

**Plainte résolue :** Une plainte qui a été résolue et pour laquelle le plaignant est satisfait du résultat.

**Réclamation :** C'est l'expression d'une insatisfaction qui comprend de manière explicite ou implicite une demande d'action de la part d'un plaignant. Cette action réclamée de manière plus ou moins explicite peut être une réparation du préjudice subi et / ou une action correctrice. Dans le cadre des projets, la réclamation est toute contestation d'une partie prenante dudit projet par rapport aux dommages causés lors de la mise en œuvre des activités en vue de rétablir le droit et/ou leur réparation.

**Retour d'information ou la rétroaction :** La rétroaction est un commentaire ou une préoccupation pouvant être positive ou négative, mais qui ne nécessite pas une réponse officielle. Elle apporte des indications utiles sur la manière dont le MGP est perçu par les parties prenantes

ou sur la manière dont il est mis en œuvre. Des commentaires de cette nature peuvent être traités de façon informelle pendant les visites de suivi des programmes.

**Survivants-es** : Une personne qui a vécu une violence sexuelle ou autre forme de violence basée sur le genre.

**Témoin** : Une personne qui a une connaissance directe d'un forfait ou d'un événement pour l'avoir vu et qui peut aider à attester des considérations importantes touchant au forfait ou à l'événement.

**Viol** : pénétration non consensuelle (si légère soit-elle) du vagin, de l'anus ou de la bouche avec un pénis, autre partie du corps ou un objet.

**Violence contre les enfants (code pénal)** : La violence contre des enfants est toutes formes de violence subies par les personnes de moins de 18 ans, qu'elles soient commises par des parents, ceux qui ont la charge d'enfants, des partenaires amoureux ou des étrangers. Cette violence a un impact sur la santé et le bien-être pendant toute la durée de la vie. La violence contre les enfants comporte la maltraitance, l'exploitation, la traite et toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

**Violence sexuelle** : toute forme de contact sexuel non consensuel même s'il ne se traduit pas par la pénétration. Par exemple, la tentative de viol, ainsi que les baisers non voulus, les caresses, ou l'attouchement des organes génitaux et des fesses.



## INTRODUCTION

Le Tchad est un vaste pays d'Afrique subsaharienne avec une population estimée à 15 700 000 habitants en 2018 dont environ 70% vivent en milieu rural. Il a enregistré la même année, un taux d'urbanisation annuel de 3,6%.

Depuis 2015, la croissance économique a été lourdement impactée par la chute des prix du pétrole et reste marquée par l'instabilité liée aux conflits dans les zones frontalières. Cette fragilité - conjuguée à (i) une forte croissance démographique (3,6 % par an), (ii) aggravée par les mouvements de réfugiés et de personnes déplacées, et (iii) une crise humanitaire - limite le produit intérieur brut par habitant (720 dollars en 2016) et les efforts entrepris pour éliminer la pauvreté.

Malgré les réformes engagées par le gouvernement dans le cadre de la décentralisation, le transfert des compétences de l'Etat aux provinces, départements et communes est lent. Il en résulte des différences significatives dans les indicateurs de développement humain et de développement local entre les régions du Tchad. Alors que la capitale du Tchad (N'Djamena) a l'indice de capital humain le plus élevé, certaines régions des savanes sahéliennes-sahariennes (Kanem et Borkou) sont parmi les dix plus faibles. Cependant, la mise en place d'un système de développement local est fondamentale pour tout développement économique et social et permettra aux populations à la base de prendre leur destin en main, de gérer et de protéger leurs propres ressources.

C'est ainsi que le Gouvernement du Tchad a sollicité et obtenu un financement de son partenaire technique et financier à savoir la Banque Mondiale qui lui permettra de mettre en œuvre le Projet de Développement Territorial et de Résilience au Tchad (RESITCHAD).

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes fait partie des documents requis par la Banque mondiale en vue de garantir de garantir la performance environnementale et sociale du projet avec la participation et l'implication des parties prenantes. Il identifie les principales parties prenantes affectées par le Projet, directement ou indirectement (y compris les groupes vulnérables), ainsi que celles ayant d'autres intérêts susceptibles d'influencer les décisions relatives au projet. Il décrit l'approche d'engagement et les stratégies permettant un engagement opportun, pertinent et accessible aux parties prenantes tout au long de la mise en œuvre du Projet.

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes décrit les moyens par lesquels le RESIT communiquera avec les parties prenantes et comprend un mécanisme par lequel elles peuvent faire part de leurs préoccupations, fournir des commentaires ou porter des plaintes. L'implication de la population locale est essentielle à la réussite du projet afin d'assurer une bonne collaboration entre le personnel du projet et les communautés et pour minimiser et atténuer les risques environnementaux et sociaux.

Le PMPP est un outil de gestion du dialogue entre le projet et ses parties prenantes et vise à assurer au projet, durant tout son cycle de vie, des liens de collaboration et bon voisinage avec les communautés qu'il affecte et un engagement actif des autres parties qu'il concerne à un titre ou un autre.

Plus spécifiquement, ce Plan vise à :

- Identifier systématiquement et exhaustivement toutes les parties prenantes affectées par le projet, concernées par le projet ou susceptibles d'avoir une influence sur le projet ;

- Établir et maintenir un dialogue constructif entre le projet et ses parties prenantes lors des étapes restantes de son cycle de vie en prenant appui, et en tirant les leçons des activités d'information et de consultation conduites jusqu'à maintenant ;
- Gérer la réinstallation et le rétablissement des moyens de subsistance des personnes affectées ;
- Concevoir et planifier la mise en œuvre des activités d'information et de consultation du projet avec ses parties prenantes de manière appropriée, efficace et accessible ;
- Assurer l'inclusion sociale en identifiant les groupes vulnérables susceptibles d'être exclus ou marginalisés dans le processus de consultation et concevoir les outils qui garantissent qu'ils soient pleinement inclus dans ce processus avec une réelle écoute et une réelle prise en compte de leurs points de vue ;
- Partager l'information et dialoguer sur le Projet, ses impacts et ses bénéfices pour créer et maintenir un climat de confiance entre les parties prenantes et le Projet
- Guider la conception et la mise en œuvre du Projet et diminuer les risques techniques, sociaux et budgétaires ;
- Assurer un processus transparent, ouvert, accessible, inclusif et juste, dans un esprit de confiance et de respect, sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation et sans frais de participation ;
- Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes qui permet l'expression et le traitement des doléances et plaintes des personnes affectées et intéressées par le projet

Le présent rapport du PMPP est structuré autour des points suivants :

- Description du projet ;
- Brève description des activités de consultation et de participation des parties prenantes ;
- Identification et analyse des parties prenantes ;
- Plan de mobilisation des parties prenantes ;
- Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des parties prenantes
- Mécanismes de gestion des plaintes ;
- Suivi et établissement des rapports du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

## I. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

Le Projet de Développement Territorial et de Résilience au Tchad (RESITCHAD) vise à *améliorer l'accès aux services de base, et renforcer les institutions locales dans des zones ciblées du Tchad avec comme bénéficiaires, les communautés vulnérables, les personnes déplacées, les zones économiques, ainsi que les institutions locales.*

L'approche de RESITCHAD est basée sur :

- Multi-phase : Des « quick wins » dans la première année / des investissements à grande échelle plus tard.
- Couverture géographique : Nord, Est, Ouest (Borkou, Tibesti, Ennedi Ouest, Ennedi-Est et Ouaddaï). Lié à une approche spatiale concentrée sur les « villes » et leurs communautés (ainsi que les communautés vulnérables).
- Bénéficiaires : communautés vulnérables, personnes déplacées, zones économiques, ainsi que les institutions locales.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du nouveau Plan de Développement du Tchad 2022-2026 et dans les priorités du Gouvernement pour lutter contre la pauvreté et améliorer les conditions de vie des populations.

### 1.1- Les composantes du projet

Le RESITCHAD présente les composantes comme suit :

**Composante 1 :** Investir dans des infrastructures et services locaux et communautaires résilients. (Montant \$110 millions de dollars)

Cette composante financera des investissements dans les infrastructures, y compris des travaux de génie civil à petite échelle (tels que des forages, des routes et des routes locales, etc.) destinés aux communautés locales, ainsi que des investissements à plus grande échelle (tels que des marchés, des routes plus larges, des espaces communautaires). Les investissements seront graduels - afin de garantir des " gains rapides " - et ciblés en fonction de la vulnérabilité et de l'inclusion économique.

Cette composante est subdivisée en deux (02) sous composantes dont (1.1) Investissements au niveau communautaire dans les services et infrastructures de base et (1.2) Réalisation d'investissements pour le développement économique local.

**Composante 2 :** Renforcement des capacités communautaires et institutionnelles. (Montant 20 millions de dollars)

Cette composante financera des activités de formation et de renforcement des capacités au profit des parties prenantes locales - communautés, gouvernements locaux et administration de l'État - en mettant l'accent sur la capacité des communautés à s'engager dans le développement local, des institutions au niveau local à remplir leurs fonctions de prestation de services, tout en renforçant également les institutions de l'État pour améliorer leur soutien à ces groupes.

Cette composante est subdivisée en trois (03) sous composantes à savoir (2.1) Renforcement des capacités pour la planification communautaire afin de renforcer la résilience et l'inclusion locales ; (2.2) Renforcement des institutions locales et (2.3) Renforcement des institutions centrales.

**Composante 3 : Gestion du projet.** (Montant 10 millions de dollars)

Cette composante soutiendra la mise en œuvre de toutes les activités conformément aux politiques et directives de la Banque mondiale en matière de coordination, de supervision, de gestion financière, de passation de marchés, d'audits, de sauvegardes, de suivi et d'évaluation, ainsi que de formation et de frais de fonctionnement, y compris le coût de l'unité de mise en œuvre du projet et des bureaux régionaux.

**Composante 4 : Réponse aux urgences.**

Cette composante d'intervention d'urgence (CERC), initialement sans allocation budgétaire, permettra la réaffectation rapide des fonds du projet en cas de crise naturelle ou d'origine humaine et d'épidémies majeures d'importance pour la santé publique pendant la mise en œuvre du projet.

**1.2- Arrangement institutionnel de mise en œuvre.**

Le Ministère de la Prospective Economique et des Partenariats Internationaux assumera la responsabilité globale de la mise en œuvre du RESITCHAD. Il fournira des orientations stratégiques, exercera une supervision du projet et assurera la coordination des différents sous sa tutelle. La supervision du projet sera assurée par le Gouvernement.

RESITCHAD, à travers une unité de coordination de projet, assurera les missions suivantes : (a) la coordination des activités et gestion des collaborations avec les structures partenaires ; (b) préparation et mise en œuvre des plans d'action et budgets annuels ; (c) préparation des rapports d'activité du projet ; et (d) suivi et gestion des contrats des prestataires. Elle est l'organe d'exécution du projet. L'unité de Coordination du projet comprend un coordonnateur National, les responsables des composantes, le personnel fiduciaire, les différents experts (sauvegardes environnementales, sociales, VBG, suivi/évaluation, infrastructures, Système d'Information) et de Gestion, communication ainsi que le personnel d'appui.

La mise en œuvre technique du projet se fera conformément au manuel de procédures administratives, comptable et financier du projet qui sera adopté avant l'entrée en vigueur du projet en tant que recueil de procédures pour la mise en œuvre du projet, comprenant les procédures administratives, fiduciaires, de suivi/évaluation et en matière de sauvegarde environnementale et sociale.

**1.3- Couverture territoriale du projet**

Le RESITCHAD s'étend sur une superficie de 718 649 Km<sup>2</sup> et couvre les provinces Borkou, de l'Ennedi Est, de l'Ennedi Ouest, du Tibesti, Ouaddaï, Sila, Wadi-Fira, Bahr el Gazal, du Kanem et du Lac.

Pour la première année, le projet ne s'intéressera uniquement qu'aux provinces Borkou, de l'Ennedi Est, de l'Ennedi Ouest et du Tibesti sur une superficie de 674 266 Km<sup>2</sup>.



#### 1.4- Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du Projet

On notera comme impacts positifs: (a) Services sociaux de bases, Infrastructures communautaires à petite échelle, à l'amélioration du développement de l'économie locale et à connecter les centres urbains à l'arrière-pays, et le soutien aux filières locales; (b) le renforcement des capacités et de soutien aux institutions locales pour améliorer l'accès aux services de base, de renforcer le pouvoir de décision local et de soutenir les efforts de cohésion sociale et les moyens de subsistance des groupes vulnérables ; (c) le renforcement de la capacité à gérer les flux de financement et à soutenir et maintenir l'accès aux services de base au niveau local, de soutenir des initiatives plus larges de décentralisation, de consolidation de la paix et de résilience et enfin d'accorder une importance afin de s'aligner avec le plan d'action conformément au plan local de développement ; (d) la création de revenus financiers du fait des emplois permanents et temporaires qui seront créés au profit des populations locales, notamment les jeunes, etc. Toutefois, la réalisation des investissements nécessaires à la mise en œuvre des activités du projet susceptible d'engendrer des risques et impacts négatifs.

Les risques et impacts du projet durant les différentes phases de son évolution sont présentés dans le tableau ci-après :

**Tableau 1** : Risques et mesures d'atténuation

Sources de risques	Risques identifiés	Mesures proposées
<b>Phase préparatoire du projet y compris préparation des travaux</b>		
Recrutement de la main d'œuvre	Risque de développement du travail des enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les entreprises en charge des travaux à la nécessité de respecter l'interdiction d'utiliser les enfants sur les chantiers ;</li> <li>• Sensibiliser les communautés de la zone du projet à l'interdiction de recrutement des enfants comme la main d'œuvre locale ;</li> <li>• Sensibiliser les employés sur le respect des valeurs culturelles de la zone du projet ;</li> <li>• Sensibiliser la communauté sur l'importance de recrutement de la main d'œuvre féminine ;</li> <li>• Accorder un quota à la main d'œuvre féminine ;</li> <li>• Les entreprises devront vérifier l'âge des travailleurs selon les provisions des Procédures de Gestion Main d'œuvre (PGMO)</li> </ul>
	Risque de discrimination basée sur le genre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les populations aux procédures de sélection,</li> <li>• Prioriser le recrutement de la main-d'œuvre locale non qualifiée en cas de besoin ;</li> <li>• Prioriser l'approche genre dans le cadre du recrutement de la main locale.</li> </ul>
Libération et des dégagement des emprises	Pertes de biens et d'actifs Perte de revenus et de moyens de subsistance Disruptions aux mouvements aux commerces et habitations pendant la période des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation des séances de sensibilisation et de communication avec les ménages impactés sur la nécessité de libérer les emprises ;</li> <li>• Préparation d'un Plan de Réinstallation (PR) d'une manière participative avec la population affectée, y compris :</li> <li>• Recensement des personnes impactées</li> <li>• Inventaire des biens et évaluation des pertes</li> <li>• Paiement des compensations avant le démarrage des travaux ;</li> <li>• Libération et dégagement des emprises avant le démarrage des travaux.</li> </ul>
Circulation des engins et véhicules de chantier pendant les travaux	Risque d'accidents de circulation et de chantiers ; Risque de pollution de l'air et des bruits sonores ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des sensibilisations sur les règles de sécurité routière et doter tous les chantiers de porte-drapeau pour réguler la circulation</li> <li>• Baliser et signaler les différents chantiers ;</li> <li>• Arroser les rues pour éviter de la poussière sur la communauté</li> </ul>
<b>Phase exploitation</b>		

<p>Afflux de la main d'œuvre extérieure à la localité</p>	<p>Augmentation des risques de transmission des IST/MST/VIH-SIDA et COVID-19 ; Dégradation des valeurs culturelles du milieu (us et coutumes, etc.) ; Présence des comportements déviants</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les usagers aux risques de contamination des IST/MST/SIDA et la COVID-19,</li> <li>• Doter tous les usagers de cache-nez puis installer des points de lavage des mains dans les endroits clés des sites ;</li> <li>• Organiser des séances de sensibilisation sur le respect des valeurs culturelles du milieu avec les communautés ;</li> </ul>
<p>Interactions entre le personnel des chantiers et les populations locales</p>	<p>Risques de survenue de violences basées sur le genre (exploitation et abus sexuels et harcèlement sexuel...) et/ou de violence contre les apprenants</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation des populations et des travailleurs du projet aux risques liés aux EAS/HS élaborer et faire signer par le personnel des chantiers un code de bonne conduite ; former le personnel sur le code de conduite et les sanctions en cas d'infraction dudit code</li> <li>• Élaborer un plan spécifique de gestion des risques d'EAS/HS ;</li> <li>• Mettre en place un MDGP adapté au recueil et traitement des plaintes EAS/HS ; identifier des points d'entrée au MDGP sûrs et accessibles ;</li> <li>• Concevoir et implanter des panneaux de visibilité sur les sites des chantiers expliquant l'interdiction de la pratique des VBG/EAS/HS.</li> </ul>
<p>Défaut de qualité des matériaux et équipements utilisés</p>	<p>Risque de dégradation précoce des infrastructures</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à la qualification des entreprises et élaborer et mettre en œuvre un manuel de gestion des infrastructures ;</li> <li>• Créer et former les comités de suivi des chantiers sur certaines normes à respecter ;</li> </ul>
<p>Les cas d'incendie</p>	<p>Les risques d'incendie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Équiper les postes de transformation et de livraison d'extincteurs spécifiques.</li> <li>• Installer des bacs à sable.</li> <li>• Entretenir régulièrement la centrale afin de prévenir les éventuels problèmes de connexions électriques qui peuvent créer des arcs générateurs d'incendie.</li> </ul>
<p>Perturbation de la faune et la flore</p>	<p>Perturbation et d'effarouchement pour certaines espèces par les capteurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Afin de ne pas perturber la libre circulation des petits mammifères, mais également des reptiles, la clôture sera équipée des petites ouvertures permettant l'accès au site.</li> <li>• Assurer un effarouchement actif de l'avifaune avec des torches lasers et des picots répulsifs permettant d'éviter tout contact des oiseaux avec les panneaux solaires.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurez un suivi de plantation de la végétation plantée</li> </ul>
Impacts potentiels sur le sol	Terrassement, Imperméabilisation du sol Érosion du sol, Pollution chimique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir des mesures pour éviter les risques de pollution des sols suite aux déversements accidentels de produits utilisés pendant la phase chantier tels que le carburant, les lubrifiants, les engins défectueux à abandonner sur le site.</li> <li>• Prévoir des conditions pour éviter les risques liés facteurs abiotiques du site à savoir l'eau, l'air et substances nutritives, etc.</li> </ul>
Défaut d'informations et de sensibilisation des groupes vulnérables	Risques d'exclusion de certains groupes vulnérables y compris au sein du groupe cible	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser tous les groupes vulnérables aux conditions et la démarche en vue d'être pris en compte ;</li> <li>• Organiser des émissions radio dans les langues locales pour une large diffusion et une appropriation du projet par les parties prenantes.</li> </ul>

## II – RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.

### 2.1- Résumé antérieur de consultation au niveau national lors de la formulation du projet

Le processus de préparation du RESITCHAD a été lancé en octobre 2021. Les types d'activités d'engagement des parties prenantes ayant eu lieu depuis sont les suivants :

- **Communication formelle et informelle :** Dans le cadre de la préparation du projet, plusieurs réunions ont été tenues avec les représentants des institutions ministérielles et les responsables des différentes agences dans le domaine de la fragilité sociale et résilience. Il s'agit de : Le Ministère de l'Économie, de la planification et du Développement, le Ministère de l'Administration du Territoire et des Représentants des Agences des Nations Unies (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, Organisation Internationale des migrants, Programme des Nations Unies pour le Développement, Banque Mondiale, Cellule Filets Sociaux qui a appuyé à la phase de préparation du projet, etc.
- **La visite de terrain :** La visite de terrain était organisée dans la province du Borkou, sa capitale Faya, et dans la sous-préfecture de Kirdimi, du 26-30 mars 2022 par les autorités administratives et traditionnelles pour expliquer à la population le bien fondé du projet et le processus qui s'en suivra pour l'élaboration des instruments de sauvegarde à travers les consultations publiques avec les parties prenantes.



## 2.2 Principaux résultats des consultations publiques lors l'élaboration du PMPP et autres instruments de sauvegarde.

Les consultations publiques ont été organisées dans les Provinces du Ouaddai et du Borkou. L'annexe contient les tableaux qui résument les résultats des consultations par Province ; ci-dessous un résumé par groupe des parties prenantes :

- ❖ **Synthèse des recommandations spécifiques aux services techniques et administratifs**
  - Mettre en place une plateforme pour l'échange d'informations entre les responsables des services techniques et administratifs et le projet;
  - Former ou recycler le personnel des services techniques et administratifs dans le suivi environnemental de projet ;
  - Impliquer les services techniques et administratifs dans la mise en œuvre du projet ;
  - Mettre en place une stratégie efficace de résolution des conflits;
  - équiper les services techniques et administratifs en matériels et mobiliers de bureau.
- ❖ **Synthèse des recommandations spécifiques aux groupements et associations des femmes**
  - Mettre de la transparence dans le choix des bénéficiaires ;
  - Appuyer les femmes dans la réalisation des AGR
  - Faciliter l'accès à la terre des femmes
  - Faciliter l'accès aux crédits aux femmes
  - Appuyer les femmes dans l'obtention de récépissés pour la création des associations et organisations professionnelles ;
- ❖ **synthèse des recommandations spécifiques aux groupements et associations des hommes**
  - mettre de la transparence dans le choix des bénéficiaires ;
  - impliquer les leaders des organisations des hommes dans les instances de décision ;
  - faire un plaidoyer pour le recrutement des jeunes lors de la mise en œuvre du projet ;
  - Subventionner la formation des jeunes dans les filières techniques (électricité, coiffure, menuiserie etc) ;
  - Accompagner les jeunes dans la création d'entreprise (exonération des taxes, crédits, etc.)
  - faciliter l'autonomisation des hommes par les AGR.
- ❖ **synthèse des recommandations spécifiques aux institutions engagées dans la protection des personnes vulnérables (les victimes de VBG, VFE et les personnes vivantes avec un handicap, etc.)**
  - mettre en place un des centres de formation pour personnes vulnérables ;
  - appuyer les plateformes de prévention et de protection VBG dans la province ;
  - appuyer les structures de prise en charge des victimes de VBG et VFE;
  - mettre en place un foyer d'accueil pour les victimes de VBG ;
  - appuyer les victimes de VBG et les personnes vivant avec un handicap dans les AGR ;

- améliorer l'accès aux crédits des victimes de VBG et aux personnes vivant avec un handicap.
- **synthèse des recommandations spécifiques aux ONGs et associations œuvrant en faveur des réfugiés**
- appuyer les réfugiés en formation professionnelle (couture, menuiserie, électricité....) ;
- mettre en place un comité mixte de concertation entre populations hôtes et réfugiés ;
- appuyer les structures d'accompagnement des réfugiés dans la prise en charge des VBG ;
- mettre en place un centre d'accueil pour les réfugiés victime de VBG ;
- appuyer les étudiants réfugiés dans leur insertion socio professionnelle ;
- accompagner les jeunes réfugiés dans la création de micro entreprise

### III. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

L'objet de l'identification des parties prenantes est de déterminer les organisations et les personnes susceptibles d'être directement ou indirectement affectées (de façon positive ou négative) ou d'avoir un intérêt dans le Projet. L'identification des parties prenantes est une démarche nécessitant des revues et mises à jour régulières.

Afin d'élaborer un Plan efficace, l'identification de parties prenantes a été faite en prenant en compte leur intérêt par rapport au projet, besoin de participation, niveau de vulnérabilité, attentes en termes de participation et priorités. Ces informations seront utilisées pour adapter la participation à chaque type de partie prenante. Ainsi, il a été jugé particulièrement important d'identifier les personnes et les groupes qui auront plus de difficultés à participer et ceux susceptibles d'être affectés inégalement ou de manière disproportionnée par le Projet, en raison de leur situation marginalisée ou vulnérable. Un accent a été mis pour comprendre comment chaque partie concernée pourrait être affectée, ou comment elle perçoit d'être affectée, de façon à mieux les informer et à comprendre leurs opinions et préoccupations.

Le processus d'identification des personnes et des organisations dans chaque groupe est continu

Le bénéficiaire direct du projet est le Ministère de la Prospective et des Partenariats Internationaux, RESITCHAD et les parties prenantes du projet sont définies comme des particuliers, des groupes ou d'autres entités :

La mise en œuvre du RESITCHAD va affecter un grand nombre de personnes. Le tableau ci-dessous identifie les parties prenantes clés et leur niveau de participation et d'influence sur le projet. Ce tableau sera mis à jour tout au long de la mise en œuvre du projet afin de minimiser ou maximum l'exclusion des intervenants.

**Tableau 4 : Parties prenantes identifiées**

Les parties prenantes susceptibles d'être affectées, directement ou indirectement, par le RESITCHAD	Parties prenantes qui participent à la mise en œuvre du RESITCHAD	Acteurs ayant une influence sur la mise en œuvre du RESITCHAD
---	---	---

Groupements des Maraichers	Associations et ONG de lutte contre les VBG et VFE de la province	MPEI
Groupements des Maraichères	Délégation provinciale du genre de la famille et de la solidarité nationale	Croix Rouge du Tchad
La Communauté Locale	Délégation provinciale du genre de la famille et de la solidarité nationale	
Association des Victimes de Mines et Paralysées du Tchad	Délégation provinciale de l'Agriculture	Comité Provincial action (CPA)
CPA, services techniques et administratifs	Centre social	
associations de femmes de la province du Ouaddaï	Délégation provinciale de l'Environnement et de l'eau	
associations et ONGs en faveur des réfugiés de Abéché	Délégation de l'Elevage	
Association des Femmes pour la Transformatrices et la commercialisation des produits locaux	associations et ONG qui œuvrent en faveur des réfugiés	
Association des Femmes Flambeuses d'Amoul (Faya)		

### 3.1 Les parties directement affectées par le projet

Il s'agit des parties prenantes susceptibles d'être touchées par le projet, directement ou indirectement, positivement ou négativement. Les parties directement affectées par le projet sont : les travailleurs directs du projet pour les petites œuvres de réhabilitation et rénovation, les Associations de la Société civile, les communautés locales en générale et en particulier celles qui sont proches des espaces pour la construction des services sociaux de base et des zones pour la promotion des Activités Génératrices de Revenus (AGR). Pour ces groupes, des mesures spécifiques seront prises afin de faciliter leur accès aux bénéfices du projet.

### 3.2 Les autres parties intéressées par le projet

Les autres acteurs qui pourraient être intéressés par le projet à cause de son emplacement, du secteur d'activité ou des acteurs participant au projet etc. Il s'agit de représentants de l'administration locale, de responsables de communautés ou d'organisations de la société civile, en particulier celles qui œuvrent au sein des communautés touchées ou à leurs côtés. Les autres parties intéressées par le projet sont : la RESITCHAD, les services déconcentrés, les représentants des communautés locales : les autorités traditionnelles, les autorités locales (Mairies), les leaders

religieux, les leaders des Jeunes et des Femmes, et la société civiles (ONG locales), CELIAF, ASTBEF, etc.

Ces parties, particulièrement les représentants des communautés joueront un important rôle dans la sensibilisation et la mobilisation des communautés locales. Ces parties seront identifiées et impliquées dans le projet aussi à la phase de préparation que de mise en œuvre. RESITCHAD travaillera en étroite collaboration avec ces parties intéressées du projet. La coopération et les négociations en termes d'échange des idées avec les parties prenantes tout au long de la préparation du projet, exigent souvent d'identifier également les personnes qui agissent en tant que représentants légitimes de leurs groupes respectifs de parties prenantes, à savoir les individus à qui les autres membres du groupe ont confié la charge de défendre les intérêts du groupe durant le processus de dialogue et de concertation avec le projet. Ces représentants peuvent fournir des renseignements utiles sur les réalités locales et être le principal moyen de diffusion des informations concernant le projet et le premier lien de communication ou d'échange entre le projet et les communautés visées ainsi que les réseaux qu'elles auront établis.

Ceci comprendra la consultation régulière avec les membres communautaires, notamment y compris des femmes et des membres des groupes vulnérables, pour garantir que les points d'entrée et le mécanisme conçu pour gérer les plaintes soient accessibles et appropriés et que les services fournis sont adaptés aux besoins des survivantes en cas d'incident de VBG/EAS/HS. Le projet élaborera aussi un plan de travail et de renforcement des capacités des membres des différentes commissions de gestion des plaintes, y compris sur la gestion éthique et le référencement vers les services pour les plaintes VBG/. Les informations recueillies auprès des personnes du milieu communautaire aideront à ce que le Projet réponde à leurs besoins. Ceci comprendra une analyse des risques de violence basée sur le genre (VBG), exploitation et abus sexuel (EAS), et harcèlement sexuel (HS) liés aux activités du projet. Le projet développera des relations de confiance avec les parties prenantes ce qui contribuera à des interactions proactives afin d'éviter, si possible, les conflits inutiles basés sur la rumeur et la désinformation. Le projet identifiera à travers l'engagement des parties prenantes les structures et processus à travers lesquels les conflits et plaintes seront gérés au lieu de tenter de les étouffer ; donnant ainsi au Projet une meilleure compréhension des problèmes et des attentes des parties prenantes et en augmentant de ce fait les possibilités d'accroître la valeur ajoutée du Projet aux parties prenantes locales. En réponse aux risques de VBG/EAS/HS identifiés, le projet préparera un plan de prévention et de prise en charge des VBG/EAS/HS, et le mettra en œuvre.

La vérification du mandat des représentants des parties prenantes (autrement dit le processus par lequel leur légitimité est confirmée et il est établi qu'ils sont les véritables défenseurs de la communauté qu'ils représentent) reste une tâche importante dans le processus de prise de contact avec les parties prenantes. Cette vérification peut se faire dans le cadre d'échanges informels avec un échantillon aléatoire de membres des communautés concernées et en prenant en compte leurs points de vue s'agissant des personnes à même de les représenter le plus efficacement.

Compte tenu du contexte de la COVID-19, l'identification des parties prenantes se fera davantage sur une base individuelle, ce qui exige différents moyens pour atteindre les personnes touchées.

Trois grandes catégories de bénéficiaires sont ou pourraient être directement affectées par les activités du Projet, à savoir : des populations [en milieu rural, agriculteurs, éleveurs] ; des ménages exploitants agricoles ; et des ménages non exploitants agricoles [éleveurs] et des migrants.

Par ailleurs, certaines parties prenantes sont, à différents niveaux, impliquées d'une manière directe dans la coordination, gestion, mise en œuvre et suivi des différentes activités du projet.

- Parties prenantes au niveau central :

- Le Comité de Pilotage sera composé des représentants des différentes parties prenantes institutionnelles, doté d'un personnel du Ministère ou éventuellement du personnel dédié, du Ministère de la Prospection Economique et des Partenariats Internationaux et d'autres départements ministériels tels le Ministère de Genre, le Ministère de la Santé, le Ministère des Infrastructures, etc.
- La Cellule Filets Sociaux et des points focaux au niveau des départements ministériels.

- Parties prenantes au niveau Provincial :

- Dans chaque Gouvernorat, le Conseil Provincial (CP), présidé par le gouverneur et composé des représentants des principales institutions et administrations régionales.
- Au niveau des gouvernorats participants, le Service des Collectivités locales.
- Le pourcentage des services sociaux de base construit ou réhabilité
- Une institution partenaire ou ONG chargée d'appuyer les Communes participantes

- Parties prenantes au niveau de chacune des Communes participantes :

- Le Conseil communal des Communes participantes.
- Le Comité pour le Développement et le Suivi du Plan de Développement Local (CDS/PDL)

- Parties prenantes au niveau local :

Le nombre de ménage qui sera appuyé pour les Activités Génératrices de Revenus (AGR) sera défini dans le document de projet. La plupart de ces personnes adhèrent à différentes organisations de la société civile dont les Associations féminines et celles des réfugiées seront prioritaires.

D'un point de vue socio-économique, ces parties prenantes locales y compris les réfugiés pratiquent l'élevage, l'agriculture dans les Oasis et comme aussi des activités d'artisanat Ils sont caractérisés par une spirale constante et persistante d'appauvrissement, due à de nombreux facteurs, tels que : l'augmentation des coûts de production ; la diminution de la taille des terres familiales ; la réduction des quotas d'eau pour l'abreuvement de leurs troupeaux ; la détérioration des termes de l'échange pour les produits animaliers, agricoles ; et les tendances à la baisse des prix des produits.

À part ces acteurs qui jouent un rôle direct dans la mise en œuvre du projet, il y a d'autres parties prenantes qui portent un intérêt actif dans le projet, et qui peuvent jouer un rôle spécifique et être sollicitées à fournir des services ponctuels. Il s'agit des institutions suivantes au niveau central:

- Ministère de la Prospection Economique et des Partenariats Internationaux ;
- Ministère de l'Environnement et des Ressources halieutiques ;
- Ministère des Affaires Foncières, du Développement de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- Ministère de la Femme, de la Famille et de la protection de l'Enfance.

#### **IV. METHODOLOGIE**

Un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) soutiendra le programme de travail et informera les parties prenantes pendant la durée de la mise en œuvre du projet.

Le présent PMPP devrait être revu et mis à jour au besoin tout au long du cycle de vie du projet. Au cours de ce processus, l'orientation et la portée du PMPP doivent être adaptées aux différentes étapes de la mise en œuvre du projet afin de prendre en compte tout changement dans la conception du projet.

##### **Objectifs et calendrier du programme de mobilisation des parties prenantes**

Les objectifs du programme de mobilisation des parties prenantes sont les suivants :

- Acquérir les informations / données pertinentes auprès des principales parties prenantes pour aider à la préparation et à la mise en œuvre du RESITCHAD ;
- Veiller à ce que les parties prenantes comprennent de quelle manière elles pourraient être touchées et quel rôle elles pourraient jouer dans la mise en œuvre du RESITCHAD ;
- Donner aux parties prenantes la possibilité d'exprimer leurs opinions et leurs préoccupations concernant la préparation et la mise en œuvre du Projet ;
- Assurer la transparence, la confiance et l'engagement parmi les multiples parties prenantes.

Pour une meilleure approche de bonne pratique dans le cadre de la mobilisation des parties prenantes le projet adoptera les principes suivants :

- Organisation de consultations publiques ouvertes à toutes les communautés de la zone de mise en œuvre du projet permettant leur participation active et sans intimidation ou coercition. Des détails seront fournis concernant les protocoles internationaux anti-transmission qui seront utilisés pour éviter l'infection et la transmission pendant ces consultations publiques.
- Large diffusion de l'information et opportunités pour permettre à diverses parties prenantes d'émettre des avis, de soulever des problèmes dont une analyse de solution est menée avec elles. La diffusion de l'information devrait permettre également d'établir des relations positives entre les communautés locales et le projet.
- Une participation inclusive basée sur l'accès égalitaire à l'information, avec une attention particulière aux groupes vulnérables (Femmes, jeunes filles et garçons, personnes âgées, les personnes handicapées), la prise en compte des besoins spécifiques de mobilisation et de participation de chaque partie prenante, particulièrement les femmes, les jeunes, les personnes âgées ainsi que la prise en compte de la spécificité culturelle des divers groupes ethniques.

Par rapport aux évaluations des risques et effets sociaux, l'emploi et condition du travail, la santé et sécurité des populations, et la mobilisation des parties prenantes, il est impératif aussi de prendre en considération les orientations de la Banque mondiale de la Note de Bonne Pratique EAS/HS, surtout pour considérer les risques et mesures pour les projets jugés à risque substantiel d'EAS/HS comme ce projet

Aux fins d'un engagement efficace et personnalisé, les parties prenantes du projet proposé peuvent être réparties dans les catégories principales suivantes :

- **Parties affectées** : personnes, groupes et autres entités dans la zone d'influence du projet qui sont directement influencés [réellement ou potentiellement] par le projet et/ou qui ont été identifiés comme les plus susceptibles de changer associés au projet, et qui ont besoin être étroitement impliqué dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décisions sur les mesures d'atténuation et de gestion ;
- **Autres parties intéressées** : individus/groupes/entités qui peuvent ne pas subir les impacts directs du projet, mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts comme étant affectés par le projet et/ou qui pourraient affecter le projet et le processus de sa mise en œuvre d'une manière ou d'une autre ;
- **Groupes vulnérables** : personnes qui peuvent être touchées de manière disproportionnée ou plus désavantagées par le (s) projet (s) par rapport à tout autre groupe en raison de leur statut vulnérable, et qui peuvent nécessiter des efforts d'engagement spéciaux pour assurer leur représentation égale dans la consultation et la prise de décision processus associé au projet.

***Absence d'exclusion et prise en compte des besoins divers et variés*** : les parties prenantes seront identifiées afin d'améliorer la communication et de bâtir des relations solides. Le processus de participation au projet a pour but de ne pas faire d'exclus. Toutes les parties prenantes sont encouragées à tout moment à participer au processus de consultation. Toutes les parties prenantes bénéficient d'un accès égal à l'information. La prise en compte des besoins des parties prenantes est le principe fondamental qui sous-tend le choix des modes de dialogue et de concertation. Une attention particulière est accordée aux groupes vulnérables, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes âgées, et aux réalités culturelles des différents groupes ethniques. Il est important que le projet assure la prise en compte des opinions exprimées par tous les groupes et organisations identifiés, en tenant compte des principes d'égalité entre les sexes et de l'inclusion de tous les groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes âgées et handicapées, etc.). Des consultations ciblant les femmes et filles, ainsi qu'avec d'autres groupes vulnérables d'être exclus afin de comprendre leur perspective sur le projet et en particulier sur l'accessibilité aux bénéfices du projet, les obstacles et les risques sociaux.

Les mesures d'atténuation des VBG/EAS/HS feront également objet des consultations, notamment avec les femmes et les groupes particulièrement vulnérables tels que, les veuves, les femmes Cheffes de ménage, les femmes handicapées ou ayant en charge une personne handicapée, les filles et jeunes femmes, les filles mères, etc.). Il en est de même pour le suivi de l'exploitation au travail. L'appropriation du projet pour mieux prendre en compte les attentes de la communauté devra

mettre en place une communication forte et un engagement citoyen pour recevoir le feedback des bénéficiaires, avec des stratégies particulières pour identifier les barrières à la participation des femmes et pour les surmonter. Ceci peut être fait, par exemple, par l'organisation des ateliers de consultation, des forums communautaires et l'implication des relais communautaires, les radios communautaires et les Organisations Communautaires de Base (OCB), y compris les groupements des femmes et autres parties prenantes vulnérables.

#### **4.1 Parties affectées**

Les Parties affectées comprennent les individus, les réfugiés dans les camps, et ceux en dehors du camp, la communauté locale, l'association des éleveurs, des maraichers (ères), transformations des produits locaux, les veuves et orphelins, les handicapés, les commerçantes, les groupes et les communautés directement touchés par les interventions du projet et d'autres parties qui peuvent être soumises à des impacts directs du Projet.

#### **4.2. Autres parties intéressées**

Les parties prenantes du projet désignent aussi des individus, groupes ou entités qui ne sont pas directement touchés par le projet. Sinon au regard des activités envisagées, les parties prenantes susceptibles d'être directement affectées par le projet pourraient se composer de :

- Les travailleurs directs (le personnel de la CFS) ;
  - Les travailleurs indirects (les agents des entreprises, fournisseurs, partenaires du projet et des agents des entreprises en sous-traitance, etc.) ;
  - Les politiciens;
  - Délégation provinciale du genre de la famille et de la solidarité;
  - Délégation de l'Élevage;
  - Délégation provinciale de l'Environnement et de l'eau;
- Centre social;

Délégation provinciale de l'Agriculture;

- Les Organisation Non Gouvernementales intervenant dans le domaine de l'énergie ;
  - associations et ONG de lutte contre les VBG et VFE
  - Le grand public.
- **4.3. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables**

Il est particulièrement important de déterminer si les effets du projet pourraient toucher de façon disproportionnée des individus ou des groupes défavorisés ou vulnérables qui, souvent, n'ont pas les moyens de faire entendre leurs préoccupations ou de saisir la portée des répercussions d'un projet. Il est également important de veiller à ce que les actions de sensibilisation et de mobilisation des parties prenantes axées sur les individus ou groupes défavorisés.



En attendant les résultats de l'évaluation sociale qui vont définir avec précision les catégories de personnes et de groupes vulnérables dans le cadre du RESITCHAD, il ressort de cela qu'ils seront, entre autres :

- De manière générale, les femmes, adolescentes et filles qui peuvent être traditionnellement exclues des processus décisionnels et de participation communautaire ;
- Les femmes et filles potentiellement vulnérables aux VBG/EAS/HS ;
- Les personnes vivant avec un handicap/une déficience ;
- Les personnes du troisième âge notamment celles vivant en milieu rural ;
- Les personnes réfugiées et déplacées au Tchad ;
- Les personnes en situation de précarité extrême et/ou de difficultés spécifiques (orphelins majeurs, personnes démunies vivant seules, veuves, les personnes sans domicile fixe ou vivant dans la rue, etc.) ;
- Les personnes appartenant à des groupes de minorité « défavorisée » tels que les communautés minoritaires en nombre ou avec un mode de vie spécifique (transhumants), les personnes avec orientation sexuelle particulière, les professionnels du sexe/prostitués, les malades chroniques, Personnes âgées ;
- Personnes analphabètes ;
- Minorités ethniques ou religieuses.

## **VI. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES**

Le but du plan de mobilisation des parties prenantes est d'identifier les parties prenantes et leurs préoccupations, définir les rôles et les responsabilités des différents acteurs qui interviennent dans sa mise en œuvre ainsi que les échéances d'exécution des activités et les coûts (au besoin) liés aux consultations et des activités de participation.

### **6.1 Synthèse de mobilisation des parties prenantes lors de la préparation du projet**

Il est essentiel de communiquer au public ce que l'on sait sur RESITCHAD, ce qui est inconnu, ce qui est fait et les mesures à prendre régulièrement. Les activités de préparation du projet doivent être menées de manière participative, et être informées par les communautés et continuellement optimisées en fonction des commentaires de la communauté pour détecter et répondre aux préoccupations, aux rumeurs et à la désinformation. Les changements dans les interventions de préparation doivent être annoncés et expliqués à l'avance et élaborés en fonction des perspectives de la communauté. Une messagerie réactive, empathique, transparente et cohérente dans les langues locales via des canaux de communication fiables, utilisant des réseaux communautaires et des influenceurs clés et renforçant les capacités des entités locales, est essentielle pour établir l'autorité et la confiance.

### **Méthodes de Mobilisation Directe avec les Parties Prenantes**

Pour le programme de mobilisation des parties prenantes, le projet prévoit des activités de communications, d'informations et de mobilisations qui seront planifiées selon une stratégie de communication qui sera élaborée dès le début de la mise en œuvre par son unité de communication, et qui tracera toute les activités (sur site web, Facebook, radio, télévision, communiqué de presse...) et les supports de communications et d'informations (porte-document, Brochures, dépliants, posters, documents et rapports de synthèse non--techniques ) qui assureront la visibilité du projet et des parties prenantes, des bénéficiaires et du bailleurs de fonds. En plus des supports de communication, tous les ateliers et événements du projet, en particulier les ateliers de démarrage et de clôture qui verront la participation de tous les acteurs du projet ensemble. Tous les ateliers et les événements qui seront organisés tout le long du projet assureront une grande mobilisation des parties prenantes concernées et assureront leurs visibilités par les supports de communication qui seront distribués et aussi les communiqués de presse des ateliers ainsi que les articles de presse qui paraîtront après les ateliers et évènements programmés dans le cadre du projet.

Les consultations avec les communautés reposeront sur le principe d'inclusion, à savoir la participation de tous les segments des communautés, y compris les personnes à mobilité réduites, les personnes vulnérables, les femmes et les personnes vivant dans les camps des réfugiés et en dehors. Si nécessaire, une assistance logistique serait fournie aux représentants des provinces éloignées aux personnes à capacité physique réduite et aux moyens financiers insuffisants pour leur permettre d'assister aux réunions publiques organisées par le Projet. Dans le cas où le statut vulnérable peut entraîner la réticence ou l'incapacité physique des personnes à participer à des réunions communautaires à grande échelle, le projet organisera des discussions séparées en petits groupes dans un lieu facilement accessible, ce qui permet au projet de contacter les groupes qui le souhaitent dans des circonstances normales. Pour faciliter les contacts, certaines de ces options permettant d'atteindre les groupes vulnérables sont suggérés ci-dessous :

- Identifier les leaders des groupes vulnérables et marginalisés pour tendre la main à ces groupes ;
- Impliquer les leaders de la communauté, les sociétés civiles et les ONG, y compris les ONG travaillant sur les thématiques du genre et dans le domaine de la prévention et la réponse aux VBG ainsi que les ONG travaillant avec les réfugiés ;
- Organiser les entretiens individuels et les focus group avec les femmes et les personnes vulnérables ;
- Faciliter l'accès de ces personnes au MGP mise en place par le Projet.

Les consultations menées par les groupes de femmes devront se tenir de manière séparée de celles des groupes des hommes. Ces consultations doivent être organisées régulièrement pendant la durée du projet et devront être impérativement facilitées par les femmes. Quand les risques de VBG/EAS/HS sont abordés, il est important de s'assurer qu'aucune information identifiable et personnelle sur les survivant(es) de VBG soient discutée ni recueillie. Il s'agira de collecter les informations sur les risques EAS/SH qui pourraient être exacerbés par les activités du projet, les groupes qui sont particulièrement à risque d'être affectés par ces formes de VBG et les mesures d'atténuations préconisées par les différents groupes consultés.

- Différentes méthodes de mobilisation sont proposées et couvrent les différents besoins des parties prenantes comme décrit ci-dessus : « **Focus group** » dont l'objectif est de rassembler les parties prenantes ayant les mêmes intérêts ou les mêmes caractéristiques communes dans une réunion pour discuter de sujets spécifiques d'une manière ciblée. Par

exemple, les méthodes de groupes de discussion peuvent être utilisées pour étudier des questions qui sont pertinentes pour des groupes ou des sous-groupes spécifiques d'une communauté— comme les jeunes, les personnes âgées, les femmes, etc. ;

- **Forum** : un forum est établi avec des objectifs spécifiques fixés et comprendra un groupe spécifique de parties prenantes qui devraient veiller à ce que les actions soient prises et surveillées ;
- **Consultations communautaires** : ces consultations sont axées sur l'identification et la discussion des préoccupations des parties prenantes et la divulgation des renseignements sur les projets. Ces consultations devraient, dans la mesure du possible, faire usage des interprètes et de l'utilisation des langues locales afin d'atteindre un large éventail de groupes et d'individus au sein des communautés. La participation des hommes et des femmes devrait être encouragée, parfois cela demande que des réunions avec des femmes de la communauté soient faites à part des consultations tenues avec tout le village ou le quartier ;
- **Création d'une charte graphique** : elle permet de donner une identité visuelle du projet ;
- **Site web projet** : il permet une visibilité nationale et internationale du projet et a pour avantage d'offrir un cadre d'informations et faciliter le réseautage ;
- **Communication régulière en langues locales, en arabe et en français**: Il s'agit ici d'échanger à travers les médias afin d'assurer une couverture médiatique efficace du projet ;
- **Supports d'information à travers les dépliants, des fiches pour les succès stories et leçons apprises, les supports écrits pour la conduite des réunions avec les parties prenantes (rapports d'étude, rapports de mission, comptes rendus, présentations Power Point, etc.), les Panneaux / pancarte des réalisations** : Il permet une visibilité du projet ;
- **Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes** : Cela permet de prendre les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes recueillies dans un formulaire de feedback. Les parties prenantes auront la possibilité d'envoyer leur feedback par email et courrier physique ou de manière interactive par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web du projet. Les feedbacks compilés par le personnel dédié du projet sont partagés avec le management du projet pour une prise en charge rapide.

### **Stratégie proposée pour la divulgation d'informations**

La stratégie de diffusion des informations se fera à travers la mise en œuvre d'un plan de communication pour apporter des informations claires et précises sur le projet. Elle doit aussi favoriser les échanges entre l'ensemble des acteurs et les parties prenantes qu'elles soient externes ou internes mais aussi les personnes affectées par le projet.

#### ➤ **Messages clés**

Les messages clés devront être développés car chaque composante est préparée plus en détail lors de la mise en œuvre. Les éléments suivants sont des messages clés pertinents pour les différentes composantes du RESITCHAD et dans le but d'informer les parties prenantes du projet sur l'activité planifiée à travers l'ensemble du cycle du projet.

- Qu'est-ce que le projet RESITCHAD ?

- Informez-vous sur le projet (l'objet, la nature et l'envergure du projet ; les composantes et la durée des activités du projet).
- Quelles sont les composantes de RESITCHAD ?
- Faire partie de la planification RESITCHAD ;
- Participer aux consultations RESITCHAD ; Présenter et discuter des impacts environnementaux et sociaux au cours des phases de construction et d'exploitation et des mesures d'atténuation respectives ; L'appui de la Communauté pendant la mise en œuvre du projet est important ;
- L'engagement citoyen ;
- Les offres d'emploi du projet seront annoncées par l'entrepreneur ou de l'Unité de Coordination du projet ;
- Les enjeux environnementaux et sociaux des activités du RESITCHAD : hygiène, sécurité, violences sexuelles ;
- travail des enfants lors des travaux ;
- acquisition des terres et réinstallation de population,
- gestion des déchets, y compris les risques liés aux déchets dangereux ;
- Les objectifs de la réinstallation, la question foncière et les contraintes majeures ;
- Les critères d'éligibilité des personnes affectées et des personnes vulnérables ;
- La participation et l'implication des acteurs et des populations locales ;
- Le processus envisagé pour mobiliser les parties prenantes ;
- Les dates et lieux des réunions de consultation publiques envisagées, ainsi que le processus qui sera adopté pour les notifications et les comptes rendus de ces réunions ;
- Le mécanisme de gestion des plaintes

## 6.2 Méthodes de diffusion de l'information

Le RESITCHAD utilisera des supports de communication traditionnelle, ainsi que des canaux de communication de masse (radio, presse écrite, réseaux sociaux) et d'autres canaux de communications comme les banderoles, les posters, les dépliants, dépendant de niveau d'alphabétisation des populations dans les différentes zones, etc.

### Communication scripto-visuelle:

- **Panneaux d'affichage :** les panneaux d'affichage peuvent bien fonctionner dans les collectivités rurales et impliquent aussi la diffusion d'informations par le biais des affichages, les grandes voies de circulation, et les entrées des lieux de travail. C'est un support approprié pour diffuser les informations. Les panneaux seront placés dans toutes les zones d'intervention.
- **Boîtes à image :** permet de transmettre les messages à travers les images et touche les cibles et même non alphabétisés.

- **Lettres** : peuvent être utilisées pour transmettre des messages très spécifiques. Alternativement, cela est utilisé comme une méthode formelle pour demander de l'information et inviter les parties prenantes à participer à des événements de consultation.
- **Courriels** : largement utilisés pour la communication avec les agences gouvernementales, les ONG et d'autres acteurs institutionnels. Le partage d'informations, la sollicitation d'experts sur les sauvegardes et la diffusion de documents de sauvegardes directement aux principales parties prenantes peuvent être effectués efficacement par courriel. En outre, la communication par courriel offre un accès direct aux parties prenantes lors de l'organisation de réunions.
- **Journaux** : les journaux sont généralement appropriés pour les annonces formelles ou pour atteindre rapidement un large éventail de parties prenantes. Il est important que le contenu du message soit soigneusement compilé, car il s'agit d'un moyen de communication à sens unique et susceptible de créer un quiproquo, un malentendu ou une confusion si elle n'est pas clairement écrite. Le RESITCHAD peut divulguer les informations clés (y compris les annonces de réunions de consultation) dans les journaux nationaux les plus populaires au Tchad.

### **Les médias audiovisuels**

Les principaux médias audiovisuels au Tchad sont la radio et la télévision. Radio et Télévision sont de bons moyens pour stimuler la sensibilisation et préparer les parties prenantes pour des événements plus importants ou une communication raffinée à venir. Ces médias audiovisuels sont utiles pour alerter le public sur les réunions communautaires planifiées. Afin de diffuser les informations, le RESITCHAD utilisera les médias suivants :

- La Radio nationale ou provinciale/locale ou Communautaire ;

### **Autres moyens de communication**

- **Le numéro vert** : l'utilisation du téléphone portable est toujours considérée comme la méthode préférée de communication en raison de l'accessibilité et de la rapidité. Avoir une discussion sur un téléphone afin d'assurer la compréhension mutuelle entre deux parties est plus rapide et plus facile par rapport à l'envoi d'un e-mail et en attente de réponses. Cette approche exige la compilation de bases de données antérieures avec numéros de contacts des parties prenantes clés pertinents tels que les membres des comités de gestion des plaintes.
- **Les crieurs publics** : Ces crieurs sont très efficaces pour la large diffusion des informations en langue locale.

- **De séances de théâtre et d'animation dans les langues locales** : permet de transmettre les messages à travers les images, les gestes, les communications orales et de toucher les cibles et même non alphabétisés

Les méthodes de consultation des parties prenantes seront adaptées aux cibles visées et aux thèmes abordés. Par exemple, dans toutes les stratégies de communication décrites dans ce document, les questions relatives à l'impact des activités du projet sur les filles et les femmes seront abordées et en particulier sur les risques de EAS/HS. Les consultations avec les femmes se tiendront de manière séparée de celles des hommes et seront impérativement animées par une/des femme(s). Les filles et les femmes seront également informées du contenu du code de conduite et consultées sur les moyens sûrs et accessibles par lesquels les survivantes d'EAS/HS pourraient signaler une méconduite du personnel du projet, elles seront également informées des services disponibles pour les survivantes de la EAS/HS dans leurs communautés. Ces consultations se concentreront sur les tendances générales liées aux risques EAS/HS et les défis/obstacles auxquels les membres de la communauté (en particulier les femmes et les filles) sont confrontés et ne devront dans aucun cas essayer d'identifier les survivant(e)s de la violence ni identifier les cas d'expériences individuelles de VBG. Cependant, si une personne, pendant ou après la réunion de consultation, révèle la violence dont elle est survivante, la facilitatrice devra l'orienter vers le fournisseur de services de VBG le plus proche (les informations sur les services disponibles localement devant être recueillies avant les consultations).

### **6.3 Synthèse des besoins des parties prenantes et des méthodes, techniques et outils de mobilisation des parties prenantes.**

Pour une meilleure sensibilisation et communication avec les différentes parties prenantes, il sera important d'employer des méthodes variées selon les besoins et la disponibilité. La disponibilité et la maîtrise de technologie varient beaucoup d'une partie à l'autre en fonction de leur emplacement géographique, le niveau d'éducation, le genre, entre autres. Les facteurs culturels jouent également un rôle important dans le choix des canaux de communication, tels que l'accès des femmes aux appareils de communication comme les téléphones portables sans l'accord de leur mari, ou le niveau d'alphabétisation des femmes surtout. Même si l'information est clairement communiquée, il n'est pas évident qu'elle soit nécessairement comprise comme prévu/compris correctement, ce qui peut prêter à la confusion ou des malentendus. Les solutions ci-dessous sont prévues pour atténuer ces difficultés/besoins :

- Diversifier les moyens de communication et solliciter davantage les réseaux sociaux et les médias en ligne. Lorsque cela est possible et approprié, mettre en place des plateformes dédiées en ligne et des groupes de discussion virtuels adaptés à l'objectif, en fonction du type et des catégories de parties prenantes ;
- Utiliser les voies de communication classiques (radio local et national, télévision, presse écrite,) lorsque les parties prenantes n'ont pas accès aux médias numériques ou ne les utilisent pas fréquemment. Les médias classiques peuvent aussi être hautement efficaces pour relayer

les informations pertinentes aux parties prenantes, et leur offrir une plateforme pour donner leurs avis et suggestions ;

- Lorsque la concertation directe avec les populations touchées par le projet ou les bénéficiaires de ce dernier est nécessaire, déterminer les moyens de communiquer directement avec chaque ménage touché via une combinaison de messages électroniques ou postaux, de plateformes numériques, de services téléphoniques dédiés gérés par des opérateurs compétents, en tenant compte du contexte ;
- Pour chaque méthode de concertation proposée, indiquer clairement comment les parties prenantes pourront donner leurs avis et commentaires.

Conformément à l'approche de précaution décrite ci-dessus, différentes techniques de mobilisation sont proposées et répondent à différents besoins des parties prenantes, à savoir :

- Établir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra RESITCHAD de bien identifier ces dernières et maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le projet, une relation constructive ;
- Identifier systématiquement et exhaustivement toutes les parties prenantes affectées par le projet, concernées par le projet ou susceptibles d'avoir une influence sur le projet en veillant particulièrement à assurer l'inclusion sociale des groupes vulnérables susceptibles d'être exclus ou marginalisés dans le processus de consultation et concevoir des outils qui garantissent qu'ils soient pleinement inclus dans ce processus avec une réelle écoute et prise en compte de leurs points de vue ;
- Évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale ;
- Concevoir et planifier la mise en œuvre des activités d'information et de consultation du projet avec ses parties prenantes de manière appropriée, efficace et accessible en tenant compte et en adaptant les outils et messages aux contextes culturels locaux ;
- Établir et maintenir un dialogue constructif entre le projet et ses parties prenantes lors des étapes restantes de son cycle de vie en capitalisant sur les leçons apprises des activités d'information et de consultation mises en œuvre jusqu'à présent ;
- Partager l'information et dialoguer sur le Projet, ses impacts et ses bénéfices pour créer une collaboration ouverte et transparente, renforcer l'adhésion et maintenir un climat de confiance entre les parties prenantes et le Projet ;

- Assurer un processus transparent, ouvert, accessible, inclusif et juste, dans un esprit de confiance et de respect, sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation et sans frais de participation ;
- Mettre en place des mécanismes de rétro-information et de gestion des plaintes/griefs qui permettent l'expression et le traitement des plaintes, préoccupations, doléances, retours d'information des personnes affectées et intéressées par le projet ou toute activité qui s'y rapporte ou des personnes qui subissent des VBG/EAS/HS qui sont accessibles aux femmes et aux enfants.

Tableau 5 : **Stratégie proposée pour la diffusion des informations**

Phase du projet/sous-projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier: lieux /dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contenu du Projet;</li> <li>- Participation à la formulation des instruments de sauvegarde</li> <li>- Facilitation des consultations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mail</li> <li>- Téléphone</li> <li>- Réunion sur site par focus groupe ;</li> <li>- Entretien individuel</li> <li>- Diffusion documents projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pendant la préparation des instruments de sauvegarde E&amp;S</li> <li>- Salle de réunion des acteurs institutionnels</li> <li>- Salle de réunion Banque mondiale / pendant la préparation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bénéficiaires du projet y compris les groupes vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Équipe projet, les responsables du Ministère de la Prospection Economique et des Partenariats Internationaux</li> <li>- La coordination du RESITCHAD et les Spécialiste Sauvegarde environnementale et sociale</li> </ul>
	Objectifs, Impacts et mesures d'atténuation des risques liés au projet, opportunités, moyens de participation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mail</li> <li>- Téléphone</li> <li>- Réunion sur site</li> <li>- Consultation parties prenantes</li> <li>- Diffusion du</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salle de réunion des acteurs institutionnels</li> <li>- Salle de réunion Banque mondiale / pendant la formulation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bénéficiaires du projet y compris les groupes vulnérables</li> <li>- Consultants;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les responsables des Ministères concernés, UCP</li> <li>- Spécialiste Sauvegarde environnementale et sociale du projet</li> </ul>



Phase du projet/sous-projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier: lieux /dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
		résumé du projet - Vidéo-conférence	n du projet		
<b>Exécution</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contenu des documents de sauvegarde environnementale et sociale</li> <li>- Méthodes de mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementales et sociales</li> <li>- Échéance de mise en œuvre des activités de sauvegarde environnementales et sociales</li> <li>- Rôle et responsabilités des différents acteurs chargés de la mise en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mail</li> <li>- Téléphone</li> <li>- Réunion sur sites</li> <li>- Diffusion documents</li> <li>- Formations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salle de réunion des acteurs institutionnels au cours de la mise en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de la Prospection Economique et des Partenariats Internationaux</li> <li>- Comité de Pilotage du Projet</li> <li>- TTL Projet</li> <li>- UCP RESITCH AD y compris le Spécialiste VBG</li> <li>- Bénéficiaires du projet y compris les groupes vulnérables</li> <li>- PAP potentiels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité de pilotage</li> <li>Spécialiste Sauvegarde environnementale et sociale</li> </ul>
<b>Suivi-évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs de suivi</li> <li>- Méthodes/techniques de collecte des données</li> <li>- Rôles des acteurs dans collecte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mail</li> <li>- Téléphone</li> <li>- Réunion sur site</li> <li>- Diffusion documents</li> <li>- Formations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau UCP</li> <li>- Banque Mondiale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de la Prospection Economique et des Partenariats Internationaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Spécialiste Suivi-Évaluation UCP</li> </ul>

Phase du projet/sous-projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier: lieux /dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
	données - Période de collecte des données	n		aux - Comité de Pilotage du Projet - UCP RESITCH AD - Bénéficiaires du projet y compris les groupes vulnérables	

#### **6.4 Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables**

Les méthodes de consultation des parties prenantes seront adaptées aux cibles visées :

- Les entretiens seront organisés avec les différents acteurs étatiques (ministères et structures concernés, etc.) ;
- Les enquêtes, sondages et questionnaires seront utilisés pour prendre les avis des personnes susceptibles d'être affectées par le projet ;
- Les ateliers d'information à l'intention des acteurs ;
- Les organisations de la société civile en s'appuyant sur les Associations des femmes telle que la Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines (CELIAF) et ses membres affiliés) feront partie de l'équipe de mobilisation afin d'assurer l'engagement des femmes de manière confortable dans les activités du projet ;
- Les réunions publiques ou communautaires ou des focus groups seront régulièrement organisés dans les zones d'intervention du projet à l'intention des acteurs les plus éloignés. Les parties prenantes seront bien identifiées et impliquées suivant les thématiques à débattre.

Les consultations avec les communautés seront organisées sur le principe d'inclusion, à savoir la participation de tous les segments des communautés, y compris les personnes de mobilité réduite et les autres personnes vulnérables. Si nécessaire, une assistance logistique serait fournie aux représentants des régions éloignées, aux personnes à capacité physique réduite et aux moyens financiers insuffisants pour leur permettre d'assister aux réunions publiques organisées par le Projet.

Dans les cas où le statut vulnérable peut entraîner la réticence ou l'incapacité physique des personnes à participer à des réunions communautaires à grande échelle, le projet organisera des discussions séparées en petits groupes dans un lieu facilement accessible, ce qui permet au projet de contacter les groupes qui le souhaitent dans des circonstances normales. Pour faciliter les contacts, certaines des options permettant d'atteindre les groupes vulnérables sont suggérés :

o rencontres par catégories dans les groupes vulnérables, en tenant compte du genre (sexe, âge, état et nature des handicaps ; etc.)

o fourniture de services de traduction dans une langue comprise et parlée ;

o choix de lieux accessibles pour les rassemblements ;

o Services de transport vers les lieux de la réunion le plus proche pour les personnes habitant des endroits isolés ;

o tenues de réunions ciblées et de taille plus modeste durant lesquelles les parties prenantes vulnérables se sentiraient plus à l'aise pour poser leurs questions ou formuler leurs préoccupations.

- Identifier les leaders des groupes vulnérables et marginalisés pour tendre la main à ces groupes ;
- Impliquer les leaders de la communauté, les sociétés civiles et les ONG ;

- Organiser des entretiens individuels et des focus groups avec les personnes vulnérables dans différentes localités ;
- Faciliter l'accès de ces personnes au mécanisme de gestion des plaintes mis en place par le Projet.

Cette démarche sera utilisée tout au long de la mise en œuvre du projet sur la base des résultats de la mission d'évaluation des risques sociaux du projet et les éventuels plans de gestions des risques sociaux.

## 6.5 Calendriers

**Tableau 6 : Calendrier de mise en œuvre du PMPP**

Besoins spécifiques des Parties Prenantes/Activités	Lieux	Périodes	Responsabilité de mise en oeuvre
Organisation de l'atelier de démarrage du projet	N'Djamena	2 <sup>ème</sup> 2023	UGP et MPEPI
Réunions avec la Communauté en tenant compte de leur calendrier	N'Djamena	Une fois par trimestre la phase préparatoire	UGP (SSE, SSS)
Atelier de présentation des MGP et mécanisme de gestion VBG	N'Djamena		SSS du RESITCHAD
Rencontres avec des sinistrés dans les différents sites d'accueil	Sur el site	2 <sup>ème</sup> trimestre 2023	UGP
Atelier de partage des documents de sauvegarde environnemental et sociale (PEES, PMPP, CGES, CPR, Cadre MGP, VBG)	Sur le site et N'djamena	2 <sup>ème</sup> trimestre 2023	SSE, SSS
Consultations publiques réalisées lors de l'élaboration et de la mise en oeuvre des EIES/NIES et PAR	Sur e site	3 <sup>ème</sup> ou 4 <sup>ème</sup> trimestre 2023	SSE, SSS, DEELCPN
Réunion trimestrielles au niveau central impliquant toutes les parties prenantes notamment du Réseau des Spécialistes en Communication et les	N'djamena	Une fois par trimestre	UGP

organisations de la société civile			
------------------------------------	--	--	--

## **6.6- Examen des commentaires**

Pour un meilleur traitement et une bonne prise en compte des commentaires, l'unité de coordination du projet comportera en son sein des experts en charge des questions environnementales et sociales. Ils seront chargés de l'examen régulier et de la prise en compte des commentaires provenant des parties prenantes au Projet.

Les commentaires (écrits et oraux) seront recueillis et examinés. Un registre sera ouvert à cet effet. Les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes sont compilées dans un formulaire de feedback qui sera rempli durant les consultations. En outre, les parties prenantes ont la possibilité d'envoyer leur feedback par courriel et courrier physique ou par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web de RESITCHAD.

Les feedbacks compilés par le personnel dédié de RESITCHAD sont partagés avec le Coordonnateur du Projet pour une prise en charge, au besoin. Le cas échéant, la décision sera notifiée formellement à l'intéressé par courrier. Pour les personnes ne sachant ni lire, ni écrire, le projet doit leur assurer la traduction orale des documents. Les termes de la lettre devront être adaptés au destinataire sur le plan intellectuel et culturel. Cette réponse pourra inclure:

- Un résumé de la compréhension du commentaire soumis ;
- Les explications sur la ou les solution (s) proposée (s) ;
- La solution retenue (expliquée à la personne concernée) ;
- La procédure de mise en œuvre de la solution retenue y compris les délais.

## **6.7 – Phases de mise en œuvre du projet**

Au fur et à mesure que le Projet sera mis en œuvre, les activités effectuées et celles programmées seront portées à l'attention des parties prenantes. Ainsi, elles seront tenues au courant de l'évolution de l'exécution du Projet par la stratégie de la redevabilité. Ces points seront faits à travers des documents de synthèse des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités.

L'UCP mettra en œuvre un système de Reporting qui permettra la collecte d'informations sur le projet, l'analyse et la divulgation aux personnes intéressées/touchées. Les rapports mensuels sur le PMPP montreront comment les questions environnementales et sociales sont abordées et quels sont les défis clés du projet. La mise en œuvre du PMPP sera également contrôlée par des rapports mensuels produits par la Coordination du Projet. Cela inclura la surveillance et le reporting du MGP. La Coordination du Projet établira et partagera avec les parties prenantes un rapport annuel présentant le niveau de mise en œuvre des différents indicateurs.

La Coordination du Projet invitera également un nombre limité et représentatif de parties prenantes à une réunion annuelle pour évaluer les progrès du projet, évaluer les défis et planifier les actions futures.

## **6.8- Ressources**

Les ressources qui seront consacrées à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes portent essentiellement sur :

Dans le cas de RESITCHAD, les principaux responsables de la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) seront les Spécialistes des sauvegardes sociales et environnementales de l'UCP. Ils seront appuyés par les structures du projet présentes sur le terrain et les ONG locales avec lesquelles le Projet va contractualiser pour assurer l'intermédiation.

### 6.9- Ressources financières

Les ressources allouées aux activités de mobilisation des parties prenantes seront intégrées dans le budget de la mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes.

### 6.10- Ressources humaines

Dans le cas de RESITCHAD, les principaux responsables de la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) seront les Spécialistes en sauvegarde environnementale et social du projet. Ils seront appuyés par les structures du projet présentes sur le terrain et les ONG locales avec lesquelles le Projet va contractualiser pour assurer l'intermédiation.

Les informations sur les coordonnées de la personne chargée de répondre aux commentaires ou aux questions sur le Projet ou le processus de consultation, à savoir le numéro de téléphone, l'adresse, le courriel et l'intitulé du poste de cette personne, en l'occurrence l'expert en charge de sauvegarde sociale au sein de RESITCHAD. Le tableau 7 ci-après donne la liste des spécialistes chargées de répondre aux commentaires et autres sollicitations :

**Tableau 7** : Personnes en charge des commentaires

Personnes de contacts	Rôles et responsabilité	Adresses physiques	Contacts
Coordonnateur du Projet	Assurer la coordination des acteurs et activités du projet		
Spécialiste Development Social	Assurer la supervision et le suivi des aspects sociaux y compris le MGP		
Spécialiste Environnementaliste	Assurer la supervision et la mise en œuvre des activités environnementales		
Spécialiste Suivi Évaluation	Assurer le suivi et l'évaluation des activités.		
Spécialiste VBG	Assurer la prévention et la mise en œuvre des aspects de EAS/HS		



Spécialiste QHSE	Assurer la mise en place de la conformité des normes QHSE		
------------------	---	--	--

### **6.11- Fonctions de gestion et responsabilités**

Les activités de mobilisation des parties prenantes font partie intégrante des mesures de sauvegardes environnementale et sociale. À ce titre, toutes ces activités devront être dans ce volet et s'exécuteront sous la responsabilité des Spécialistes en Sauvegardes Environnementales et Sociales. Le Spécialiste en sauvegarde sociale animera le processus de mobilisation des parties prenantes et il/elle sera appuyé par un spécialiste en communication et en plus par le Coordonnateur National, le Spécialiste suivi/évaluation et le spécialiste en gestion financière dans la mise en œuvre de ses activités. Comme appui extérieur, le Spécialiste en sauvegarde sociale pourra compter sur le Spécialiste en VBG sur certaines thématiques telles que les EAS/HS.

Le Spécialiste en sauvegarde sociale travaillera en étroite collaboration avec les autres Spécialistes de RESITCHAD (Spécialiste en Sauvegarde Environnementale, Spécialiste en Suivi/évaluation, Spécialiste en Passation des Marchés, Spécialiste en Gestion Financière, Spécialiste en VBG/EAS/HS, etc.) sous la supervision directe du Coordonnateur National. Le Spécialiste en sauvegarde sociale pourra compter sur la Direction des Evaluations Environnementales et de la Lutte Contre les Pollutions et les Nuisances (DEELCPN) pour son expertise nationale sur le plan de l'évaluation environnementale et sociale et les éventuels organismes d'intermédiation avec lesquels le projet va contractualiser.

Les informations seront transmises au Spécialiste en sauvegarde sociale à travers un processus fonctionnel établi avec les autres acteurs à la base. Cette transmission se fera sous forme écrite sur la base de registres, ou autres fiches établies et acceptées de tous. La fréquence de transmission sera retenue de commun accord et peut être mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle.

## **VII – MECANISME DE GESTION DES PLAINTES**

### **7.1 – Description du mécanisme de gestion des plaintes**

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) est un « *système permettant de répondre aux dolences, questions ou demandes de clarifications sur le projet, de résoudre les problèmes de mise en œuvre et de traiter efficacement les doléances* ». L'intégration du MGP dans les opérations financées par la Banque mondiale a longtemps été considérée comme un élément clé de la conception et la mise en œuvre des projets de développement.

Le principal objectif d'un Mécanisme de Gestion de Plaintes (MGP) est d'aider à résoudre les plaintes et les griefs d'une manière opportune, efficace et efficiente qui satisfasse toutes les parties concernées. Plus précisément, il fournit un processus transparent et crédible pour des résultats justes, efficaces et durables. Il renforce également la confiance et la coopération en tant que composante intégrante d'une consultation communautaire plus large qui facilite les actions correctives. Plus précisément, le MGP:

- Fournit aux personnes concernées des moyens de déposer une plainte ou de résoudre tout différend qui pourrait survenir au cours de la mise en œuvre du projet ;
- Identifier, proposer et mettre en œuvre les solutions adéquates en réponse aux requêtes et suggestions soulevées ;
- Améliorer le dialogue entre l'équipe de la Coordination Nationale/Provinciale et les acteurs d'exécution/les populations concernées.
- Identifier et traiter rapidement les problèmes existants ou qui risquent d'exister avant qu'ils ne prennent une ampleur difficilement gérable ;
- Créer une relation de confiance entre les coordinations nationales et provinciales/ acteurs d'exécution et les populations concernées ;
- Favoriser la participation des populations concernées à la mise en œuvre du projet à travers l'intégration/prise en compte de leurs suggestions ;
- Atténuer les impacts négatifs éventuels liés à la mise en œuvre des activités du projet ;
- Renforcer sa crédibilité au niveau des bénéficiaires et parties prenantes.
- Veiller à ce que des mesures de réparation appropriées et mutuellement acceptables soient identifiées et mises en œuvre à la satisfaction des plaignants ; et
- Éviter la nécessité de recourir à des procédures judiciaires souvent lentes, mais il faut noter que ces procédures restent disponibles toujours aux plaignants ;
- Donner la possibilité au plaignant de recourir à la justice en cas de besoin.

## **7.2 - Les types de plaintes rencontrées**

Il s'agit des problèmes fonciers, les conflits entre communautés, la mauvaise évaluation des biens impactés, la non-utilisation de la main d'œuvre locale, la performance du projet, les violences basées sur le genre (Violence sexuelle dont le harcèlement sexuel (HS) et les différents formes d'exploitation et abus sexuel (EAS), la mauvaise gestion des déchets, la pollution et les nuisances, la violence psychologique (intimidation, humiliation, chantage, proposition déplacée), l'agression physique (un acte de violence physique qui n'est pas de nature sexuelle), et l'exclusion des personnes vulnérables.

## **7.3 – procédure du mécanisme des plaintes**

La procédure de gestion des plaintes dans le cadre des actions du Projet fait appel à neuf (9) étapes partant de l'enregistrement de la plainte à son règlement final et l'archivage du dossier de résolution. A la phase de mise en œuvre du Projet, le MGP sera formellement élaboré sur la base des neuf (9) étapes décrites ci-dessous. Le rapport préliminaire fera l'objet d'une validation nationale par les représentants des parties prenantes du projet. Le rapport final intégrant les amendements de l'ensemble des parties prenantes sera établi et publié avant le démarrage des activités prévues dans le cadre du Projet.

L'élaboration et la mise en œuvre correcte du mécanisme de règlement des plaintes relèveront de la responsabilité du Ministère de la Prospection Economique et des Partenariats Internationaux, par l'intermédiaire de la UCP de RESITCHAD. Les plaintes seront catégorisées en deux groupes : les plaintes sensibles et les plaintes non sensibles :

Les plaintes non sensibles concernent le processus de mise en œuvre des activités du projet ; Il peut concerner les choix, méthodes, résultats obtenus, etc.

Les plaintes sensibles portent habituellement sur des fautes personnelles (notamment mais non exhaustivement, injustice, abus de pouvoir, discrimination, EAS/HS, etc.).

Il est garanti aux parties prenantes que les plaintes sensibles seront traitées de façon confidentielle, de manière à éviter d'éventuelles représailles, la stigmatisation de la survivante ou toute atteinte à la sécurité des plaignants.

- **Spécificité des plaintes EAS/HS**

Le mécanisme de gestion des plaintes sera adapté pour traiter les plaintes liées aux EAS/HS. Il devra, notamment, permettre plusieurs canaux de signalement, sûrs et accessibles, avec des femmes comme points d'entrée, identifiées par les groupes de femmes lors des consultations communautaires. Les plaintes EAS/HS ne feront jamais l'objet de traitement/résolution à l'amiable. Le mécanisme de gestion des plaintes sera fondé sur une approche basée sur les besoins des survivants-es, assurant la confidentialité du traitement des cas, la sécurité des survivants-es, l'obtention du consentement éclairé et le référencement vers des structures locales de prestations VBG ((au moins médicale, psychosociale et une aide juridique).

De plus, le MGP aura:

- Un registre séparé pour l'enregistrement des plaintes qui sera géré par une ONG ou autre entité spécialisées dans le traitement de plaintes ;
- Une fiche de notification pour les plaintes EAS/HS sera utilisée
- Un système de référencement fait à base d'une cartographie des services en utilisant l'outil sur GEMS/ODK Collecte afin d'avoir une base de données fiables et avoir le niveau d'information avec les prestataires des services de RESITCHAD et la Banque mondiale.

Ce mécanisme doit prévoir des procédures particulières pour les questions de EAS/HS, notamment le signalement confidentiel des cas et leur enregistrement en toute sécurité (en utilisant un code unique et en gardant les informations sur le survivant dans les fichiers gardes à clés/mot de passe en précisant les personnes qui auront accès à ces fichiers) et dans des conditions éthiques.

Le MGP final du projet décrira les procédures relatives aux plaintes EAS/HS de manière plus détaillée, et ce pour chacune des étapes décrites ci-dessous.

### **Étape 1 : Réception et enregistrement des plaintes (pour les plaintes non-sensibles)**

Les canaux de réception des plaintes sont diversifiés et adaptés au contexte socioculturel de mise en œuvre du Projet. Les plaintes seront formulées verbalement ou par écrit. Toute plainte, qu'elle soit verbale ou écrite est transcrite dans les formulaires des plaintes, enregistrée immédiatement dans un registre disponible ou sur la plateforme MGP par les opérateurs de communication ou le Spécialiste en sauvegarde sociale de RESITCHAD. Le plaignant reçoit un accusé de réception dans un délai de 48 h après le dépôt de sa plainte dans la mesure du possible. Les canaux de transmission des plaintes sont les boîtes à plaintes disponibles dans les zones d'intervention, les numéros verts, l'adresse électronique MGP de la RESITCHAD, la saisine par un intermédiaire (parent, proche, autorités locales, association de défense des droits humains, etc.).

La réception de la plainte va se faire :

- Au niveau village ou quartier par le comité villageois de gestion des plaintes composés de cinq représentants du village (le/la représentant du chef de village, le/la représentante des

femmes, le/la représentant des jeunes, le/la représentant des religieux et enfin un/une secrétaire) , le Chef de village ou du délégué de quartier ;

- Au niveau départemental ou communal par les membres de CDA ou le Comité Départemental d'Actions (CDA) composé des différentes des ministères concernés par le projet cités ci-haut;
- Au niveau de la province par les représentants du Comité Provincial d'Action (CPA) ;
- Au niveau de RESITCHAD par le Spécialiste en développement social selon les étapes et les canaux de communication tels que les numéros verts qui seront détaillées dans le manuel de MGP.

## **Étape 2 : Etude des plaintes (pour les plaintes non-sensibles)**

Un tri est opéré pour distinguer les plaintes de nature sensibles (concernent par exemple les sévices sexuels, abus et exploitation, mauvaise conduite du personnel, mauvaise usage/détournement de fonds-fraude etc. qui sont des plaintes fondées et du ressort direct de l'organisation), non sensibles (concernant par exemple le financement ou la mise en œuvre des programmes mais qui ne contient pas des informations personnelles) et une procédure d'étude adaptée à chaque type est adoptée. Les plaintes non sensibles seront traitées aussi bien par les instances intermédiaires que par l'instance nationale. Quant aux plaintes sensibles, elles seront gérées au niveau national. Les plaintes sensibles, après enregistrement au niveau local, sont immédiatement transmises au niveau national qui assure les investigations nécessaires pour leur traitement, en fonction de leur complexité, le Spécialiste en sauvegarde sociale peut les attribuer aux points focaux au niveau du terrain pour que l'enquête soit bien menée. L'issue du traitement de la plainte est adressée directement au plaignant. Le temps nécessaire à l'analyse d'une plainte ne peut excéder cinq (05) jours ouvrables après accusé de réception pour les plaintes non sensibles et dix (10) jours ouvrables pour celles sensibles. Il est à noter que les instances indiquées ne sont pas encore mises en place et quelles se feront dans le cadre de la mise en place du mécanisme de gestion du Projet.

## **Étape 3 : Investigation sur la vérification du bien-fondé de la plainte (pour les plaintes non-sensibles)**

A cette étape seront collectées les informations et données de preuves concourant à établir la justesse et l'objectivité de la plainte et à retenir les solutions en réponse aux interrogations ou réclamations du plaignant. Le traitement des plaintes sensibles peut nécessiter le recours à des compétences spécifiques qui peuvent ne pas être directement disponibles au sein des organes du MGP. Dans ce cas, les compétences des instances plus spécialisées sont sollicitées. Un délai maximal de cinq (05) jours ouvrables après la classification et l'analyse préliminaire est retenu pour cette étape pour toutes plaintes nécessitant des investigations supplémentaires pour sa résolution.

## **Étape 4 : Propositions de réponse (pour les plaintes non-sensibles)**

Sur la base des résultats des investigations, une réponse est adressée au plaignant. Cette réponse met en évidence la véracité des faits décriés ou au contraire, le rejet de la plainte. Il est notifié à l'intéressé par écrit, qu'une suite favorable ne peut être donnée à sa requête que si les faits relatés dans la requête sont fondés et justifiés après les résultats des investigations. Lorsque la plainte est justifiée, l'organe de gestion des plaintes (selon le niveau), notifie au plaignant par écrit, les résultats clés de leurs investigations, les solutions retenues à la suite des investigations, les moyens

de mise en œuvre des mesures correctrices, le planning de mise en œuvre et le budget. La proposition de réponse intervient dans un délai de deux (2) jours ouvrables après les investigations.

### **Étape 5 : Révision des réponses en cas de non-résolution en première instance (pour les plaintes non-sensibles)**

Les mesures retenues par les organes du MGP peuvent ne pas obtenir l'adhésion du plaignant. Dans ce cas, il lui est donné la possibilité de solliciter une révision de la résolution du comité de gestion des plaintes saisi. La durée de la période admise pour solliciter une révision des décisions est de dix (10) jours ouvrables au maximum à compter de la date de réception de la notification de résolution de la plainte par le plaignant. Dans ce cas, l'organe de gestion dispose de cinq (5) jours ouvrables pour reconsidérer sa décision et proposer des mesures supplémentaires si besoin ou faire un retour à la requête du plaignant. Au cas où la révision n'offre pas de satisfaction au plaignant, ce dernier est libre d'entamer une procédure judiciaire auprès des instances habilitées.

### **Étape 6 : Mise en œuvre des mesures correctrices**

La mise en œuvre des mesures préconisées par la résolution du comité de gestion des plaintes ne peut intervenir sans un accord préalable des deux parties. La procédure de mise en œuvre de (des) l'action/actions correctrice(s) sera entamée cinq (05) jours ouvrables après l'accusé de réception par le plaignant, de la lettre lui notifiant les solutions retenues et en retour à la suite à l'accord du plaignant consigné dans un Procès-Verbal (PV) de consentement. L'organe de gestion des plaintes mettra en place tous les moyens nécessaires à la mise en œuvre des résolutions consenties et jouera sa partition en vue du respect du planning retenu. Un PV signé par le Président du comité de gestion des plaintes saisi et le plaignant, sanctionnera la fin de la mise en œuvre des solutions.

### **Étape 7 : Clôture ou extinction de la plainte**

La procédure sera clôturée par les instances de l'organe de gestion des plaintes si la médiation est satisfaisante pour les différentes parties, en l'occurrence le plaignant, et l'entente prouvée par un PV signé des deux parties. La clôture du dossier intervient au bout de trois (03) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la réponse attestée pour les instances locales ou intermédiaires et de cinq (5) jours ouvrables par l'instance nationale. L'extinction sera alors documentée par ces différentes instances selon le/les niveaux de traitement impliqués sur la plateforme MGP.

La durée estimative entre le dépôt de la plainte jusqu'à sa clôture est de 45 jours calendaire

### **Étape 8 : Rapportage**

Toutes les plaintes reçues dans le cadre du MGP du Projet seront enregistrées dans un registre de traitement ou sur la plateforme, cinq (05) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la résolution, pour les instances locales ou intermédiaires et sept (07) jours ouvrables pour l'instance nationale. Cette opération permettra de documenter tout le processus de gestion des plaintes et de tirer les leçons nécessaires à travers une base de données simple et adaptée conçue à cet effet. La base de données ou la plateforme MGP signalera également les problèmes soumis le plus fréquemment et les zones géographiques dont émanent le plus de plaintes, les résolutions appliquées, les suggestions ou meilleures pratiques, etc.

### **Étape 9 : Archivage**

Le Projet mettra en place un système d'archivage physique et électronique (plateforme MGP) pour le classement des plaintes. L'archivage s'effectuera dans un délai de six (06) jours ouvrables à compter de la fin du rapportage. Toutes les pièces justificatives des réunions qui auront été nécessaires pour aboutir à la résolution seront consignées dans le dossier de la plainte. Le système d'archivage donnera accès aux informations sur : i) les plaintes reçues ii) les solutions trouvées et iii) les plaintes non résolues nécessitant d'autres interventions.

**Tableau 8** : Budget pour la mise en œuvre du mobilisation des parties prenantes et de gestion des plaintes

Actions	Responsables	Acteurs associés	Échéance	Budget prévisionnel en FCFA	Budget prévisionnel en US
Publicité dans les journaux/radios/TV	Spécialiste communication et Spécialiste développement social	Spécialiste VBG, Spécialiste Suivi/évaluation, Spécialiste QHSE	Trois mois avant le démarrage des activités	<b>60 000 000</b>	<b>120 000</b>
Réunions de consultation (locations de salles, fournitures, dépenses diverses)	Spécialiste communication et Spécialiste développement social	Spécialiste VBG, Spécialiste Suivi/évaluation, Spécialiste QHSE	Trois mois avant le démarrage des activités	<b>20 000 000</b>	<b>40 000</b>
Audit de la mise en œuvre du plan de mobilisation des parties prenantes	Spécialiste communication et Spécialiste développement social	Spécialiste VBG, Spécialiste Suivi/évaluation, Spécialiste QHSE	Mi-parcours	<b>20 000 000</b>	<b>40 000</b>
Elaboration du manuel de MDGP	Spécialiste en sauvegarde sociale + spécialiste en VBG	Coordonnateur National, Spécialiste en Sauvegardes Environnementales et Consultant	Trois mois avant le démarrage des activités	<b>30 000 000</b>	<b>60 000</b>
Elaboration du manuel de la stratégie de communication	Spécialiste en sauvegarde sociale + spécialiste en VBG	Coordonnateur National, Spécialiste en Sauvegardes Environnementales et Consultant	Trois mois avant le démarrage des activités	<b>20 000 000</b>	<b>40 000</b>

Conception et la mise en place de la plateforme MDGP	Spécialiste en sauvegarde sociale	Coordonnateur National, Spécialiste en Sauvegardes Environnementales et Consultant	Deux mois avant le démarrage des activités	<b>30 000 000</b>	<b>60 000</b>
Création de numéro vert (Moov-Africa et Airtel)	Spécialiste en sauvegarde sociale	Coordonnateur National, RAFC et Agences téléphoniques mobiles.	Un mois avant le démarrage des activités	<b>10 000 000</b>	<b>20 000</b>
Atelier de validation des outils	Spécialiste en sauvegarde sociale	RESITCHAD et le Ministère de tutelle.	Deux semaines avant le lancement des activités	<b>5 000 000</b>	<b>10 000</b>
Conception des boîtes à suggestion	Spécialiste en sauvegarde sociale	RESITCHAD	Un mois avant le démarrage du projet	<b>20 000 000</b>	<b>40 000</b>
Conception des dépliants, des affiches autocollant	Spécialiste en sauvegarde sociale	RESITCHAD	Un mois avant le démarrage des activités		
Mise en place des différents organes (village, commune, région et national) du mécanisme de gestion des plaintes (en les adaptant aux mécanismes déjà existants et fonctionnels en les renforçant au besoin)	Coordonnateur de RESITCHAD	Spécialiste Sauvegarde Sociale	Trois mois après la finalisation du document du MGP	<b>20 000 000</b>	<b>40 000</b>
Formation du staff de RESITCHAD.	Spécialiste en sauvegarde sociale	Spécialiste en sauvegarde	Un mois avant le démarrage des activités	<b>5 000 000</b>	<b>10 000</b>



		environnementale et Spécialiste en VBG			
Publicité dans les journaux/radios/TV	Spécialiste en sauvegarde sociale	Spécialiste en sauvegarde environnementale et Spécialiste en VBG	Un mois avant le démarrage des activités	60 000 000	120 000
Réunions de consultation (locations de salles, fournitures, dépenses diverses)	Spécialiste en sauvegarde sociale	Spécialiste en sauvegarde environnementale et Spécialiste en VBG	Un mois avant le démarrage des activités	20 000 000	40 000
Formation pour les différents membres des comités villageois, cantonaux, communaux, etc, sur la typologie des plaintes, les points d'entrée et les modes de saisine, le traitement des plaintes et les délais impartis par palier de gestion, les plaintes sensibles et le référencement, etc conformément aux manuels de gestion du MDGP et du manuel de la stratégie de	Spécialiste en sauvegarde sociale	Spécialiste en sauvegarde environnementale et Spécialiste en VBG	Un mois avant le démarrage des activités	30 000 000	60 000

communication du projet.					
Campagnes de sensibilisation et des focus group avec les parties prenantes sur le PAR.	Spécialiste en sauvegarde sociale	Spécialiste en sauvegarde environnementale et Spécialiste en VBG	Deux mois avant le démarrage des activités	<b>15 000 000</b>	<b>30 000</b>
<b>Total</b>				<b>345 000 000</b>	<b>690 000</b>

## VIII – SUIVI ET REPORTING

### Implications des parties prenantes dans les activités du projet

Le PMPP permettra de donner l'occasion aux parties prenantes du projet intéressées et affectées d'exprimer leurs opinions, leurs intérêts et préoccupations au sujet du projet, en veillant à ce que les avantages du projet reviennent aux membres de la communauté. Il est obligatoire que RESITCHAD, par le biais des canaux de communication existants, fasse rapport aux parties prenantes, montrant comment les contributions et les préoccupations des parties prenantes ont été abordées ainsi que celles qui n'ont pas été incluses et pourquoi. Si les parties prenantes ne sont pas satisfaites, elles peuvent utiliser le MGP pour présenter des plaintes relatives aux impacts du projet ou, en fait, au processus de consultation et d'engagement mis en œuvre par le projet.

Le PMPP sera révisé et actualisé de manière périodique, au besoin, durant la mise en œuvre du projet, afin de s'assurer qu'il contient des informations cohérentes et à jour, et que les méthodes de mobilisation retenues restent appropriées et efficaces dans le contexte et aux différentes phases du projet. Tout changement majeur dans les activités du projet et le calendrier de mise en œuvre sera dûment signalé dans le PMPP. Un rapport trimestriel pour la mise en œuvre du PMPP sera élaboré par la coordination du projet.

Des synthèses mensuelles et des rapports internes sur les plaintes émanant du public, les enquêtes et les incidents connexes, ainsi que sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions correctives/préventives associées, seront préparés par le personnel compétent et transmis à la haute direction du projet. Les synthèses [mensuelles seront l'occasion d'évaluer à la fois le nombre et la nature des plaintes et des demandes d'information, ainsi que la capacité du projet à y donner suite dans les meilleurs délais et d'une manière efficace. L'information sur les activités de consultation du public entreprises par le projet durant l'année pourra éventuellement être communiquée aux parties prenantes de la manière suivante :

- Par la publication d'un rapport annuel indépendant sur les interactions du projet avec les parties prenantes, ou ;
- Par le suivi régulier d'un certain nombre d'indicateurs de performance clé par le projet, notamment les paramètres suivants :
- 80 % des parties prenantes satisfaites de la communication du projet sur le MGP et les informations sur les activités et le calendrier associé avec vue à comprendre si les parties prenantes ont reçu un niveau de l'information qui leur a permis de porter plainte ou nécessaire ou d'être au courant des étapes et activités du projet ;
- 100 % de plaintes sont résolues localement ou avec l'appui du Spécialiste en sauvegarde sociale ou encore le staff de RESITCHAD ;
- Au moins 15 Réunions et/ou rencontres annuelles organisées avec les parties prenantes (chaque réunion sera accompagnée d'un procès-verbal partagé entre les participants et RESITCHAD ;
- Nombre de décisions prises lors des consultations avec les parties prenantes et le nombre de celles qui ont été exécutées.

Le Spécialiste en suivi des indicateurs dans ce domaine est le Spécialiste en sauvegarde sociale du projet assisté par le Spécialiste en Suivi-évaluation.

### 8.1- Rapport aux groupes de parties prenantes

Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués tant aux différents acteurs concernés qu'aux groupes élargis de parties prenantes dans les formes et selon les calendriers établis dans les sections précédentes. Les rapports établis à cet effet s'appuieront sur les mêmes sources de communication que celles prévues pour les notifications aux différents acteurs concernés. L'existence du mécanisme de gestion des plaintes sera rappelée de façon systématique aux parties prenantes.

RESITCHAD garantit la participation de parties prenantes aux activités de suivi du projet ou des impacts qui lui sont associés. Dans le cadre du RESITCHAD, les parties prenantes (notamment les populations touchées) participeront aux programmes de suivi et d'atténuation des impacts du projet, notamment ceux contenus dans les instruments de sauvegardes

Le spécialiste en sauvegarde sociale, assisté de l'expert en sauvegarde environnementale et du spécialiste en suivi-évaluation du projet auront comme tâche principale la coordination permanente de la gestion et de suivi de la mise en œuvre du programme de mobilisation des parties prenantes élaboré. Ils doivent à cet effet se concerter avec toutes les parties prenantes pour assurer la bonne mise en œuvre de ce volet afin d'atteindre tous les résultats escomptés du projet. En plus de l'élaboration des procès-verbaux des réunions et des ateliers, ces experts assureront le partage et la diffusion de ces PV, des rapports de synthèse de traitement des plaintes aux différentes parties prenantes. Ils évoqueront dans leur rapport de communication et ce tous les 6 (six) mois, les actions de mobilisation mises en place spécifiquement, les problèmes rencontrés et les solutions apportées pour les résoudre.

**Tableau 9 : Programme de suivi environnemental et social**

<b>Indicateurs de performance à suivre</b>	<b>Personne ou agence responsable du suivi</b>	<b>Périodicité</b>	<b>Méthodes/Outils /moyens</b>
100% des activités annuelles prévues dans le cadre du PMPP sont exécutées	Spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale	Une fois par trimestres	Rapport d'activités du projet
100% des plaintes formulées par les parties prenantes sont traitées  100% des plaignants ont utilisé le MGP	Spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale Suivi évaluation	Une fois par semestre	Enquêtes auprès des parties prenantes (Questionnaires et guide d'entretien) ; Fiche d'enregistrement des plaintes

Au moins 80% des parties prenantes sont satisfaites des consultations publiques	Spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale Suivi évaluation	Une fois par semestre	Enquêtes auprès des parties prenantes (Questionnaires et guide d'entretien)
100% des supports de communication prévus sont réalisés ;	Spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale	Une fois par an	Plan de communication Échanges avec la coordination du projet
100% des canaux de communication identifiés sont utilisés	Responsable en communication du projet	Une fois par an	Plan de communication Échanges avec la coordination du projet
100% des rapports trimestriels de mise en oeuvre du PMPP prévus sont disponibles	Coordonnateur du projet	Une fois par an	Rapport d'activités
100% des rencontres annuelles et communales sont organisées	Coordonnateur du projet	Une fois par an	Rapport de la commune PV d'organisation des rencontres

## IX. CONCLUSION

Le présent PMPP est élaboré dans le but d'intégrer l'évaluation environnementale et sociale préliminaire à la conception et la mise en œuvre du Projet tel que préconisé dans la NES n°1. Il identifie les parties prenantes et décrit principalement les moyens, les échéanciers et modalités de leur mobilisation dans la mise en œuvre du Projet.

A cet effet, une consultation a été menée aux fins d'informer les parties prenantes sur le projet d'une part, et de recueillir leurs avis, préoccupations et recommandations afférents aux interventions du Projet d'autre part.

L'identification des parties prenantes et leur implication à toutes les étapes est un des gages de succès du projet. Il est par conséquent nécessaire que la mise en œuvre du Projet tienne compte des préoccupations et des recommandations de l'ensemble de ces acteurs et que leur participation à toutes les étapes du projet soit assurée par des actions d'information et de communications.

Ainsi, le PMPP s'avère être l'un des outils indispensables du volet social de la mise en œuvre du RESITCHAD. En effet, dans le cadre des dispositifs du nouveau cadre environnemental et social

de la Banque Mondiale, ce plan fait partie intégrante des documents contractuels à élaborer avant l'approbation de tout Projet. Il décline les principales actions à mener pour favoriser l'adhésion et l'implication des différentes parties prenantes, tout au long de la mise en œuvre du Projet.

ANNEXES :

**Tableau 2 :** Synthèse des consultations des parties prenantes dans la province du Ouaddaï (Abéché)

THÉMATIQUE S	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
<b>Synthèse des consultations des parties prenantes avec les services techniques, administratifs et les institutions intervenant dans la province du Ouaddaï / Abéché</b>		
<p><b>Canaux de communications</b></p>	<p>Les échanges ont révélé que les principaux canaux de communication sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Les réseaux téléphoniques</b> (Moov Africa, Airtel)</li> <li>- <b>Les radios locales</b> : la voix du Ouaddaï, la voix du développement, l'ONAMA</li> <li>- <b>Les langues locales (le français et l'Arabe)</b></li> </ul> <p><b>De façon spécifique</b>, le projet peut échanger avec les institutions en place par l'intermédiaire des points focaux, des lettres administratives, appel téléphonique, Email, ...</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser ces canaux de communication pour échanger avec les populations et les institutions de la place.</li> <li>- Recruter un chargé de communication au sein du projet</li> </ul>
<p><b>Services sociaux de base</b></p>	<p>Les échanges ont révélé qu'il existe des difficultés d'accès à l'eau potable, l'éducation, la santé, l'électricité.</p> <p><b>Pour l'accès à la santé de la reproduction</b>, il est ressorti des échanges que les difficultés d'accès à la santé de la reproduction sont : la non-fréquentation des services de consultation prénatale, le coût des soins pour les personnes vulnérables, la disponibilité et le coût des médicaments.</p> <p><b>Pour l'accès à l'éducation</b>, il est ressorti des échanges que l'une des difficultés est l'insuffisance des salles de classes, le taux d'abandons, le mariage précoce, le manque de moyen financier, etc.</p> <p><b>Pour l'accès à l'eau potable</b>, les points d'adduction en eaux potables sont insuffisants pour couvrir la localité. Les quelques rares forages sont en pannes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibiliser les hommes sur la santé de la reproduction ;</li> <li>- subventionner ou rendre gratuit les soins ;</li> <li>- sensibiliser les parents sur l'éducation des enfants ;</li> <li>- construire un centre d'accueil pour les enfants en difficultés ou en conflit avec la loi ;</li> </ul> <p>augmenter et restaurés les cantines scolaires</p>

THÉMATIQUE S	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<p><b>Pour l'accès à la santé</b>, les hommes ont révélé qu'il existe un district sanitaire, mais peu équipé.</p> <p><b>Pour l'accès à l'électricité</b>, les échanges ont révélé que la couverture en électricité est insuffisante (19H à 24 heures) pour pratiquer certaines activités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- augmenter les points d'adduction en eaux potables (forages) ;</li> <li>- agrandir les stations de pompage d'eau dans la localité ;</li> <li>- achever le projet BITEHA II financé par BADEA (Banque Arabe de Développement Economique en Afrique)</li> <li>- Restaurer les cantines scolaires.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- augmenter la capacité des infrastructures électriques ;</li> <li>- promouvoir les énergies renouvelables</li> <li>- : subventionner le coût des panneaux solaires</li> </ul>



THÉMATIQUES	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
<b>La bonne gouvernance</b>	Les échanges ont révélé qu'il existe des craintes quant à la transparence dans le choix des bénéficiaires du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place un comité pour la sélection des bénéficiaires ;</li> <li>- mettre en place un comité de suivis et évaluation des activités du projet ;</li> <li>- Mettre en place un projet inclusif</li> </ul>
<b>Résilience au changement climatique</b>	Il est ressorti des échanges avec la délégation de l'environnement qu'il existe de nombreux groupements et associations féminines qui interviennent dans la protection de l'environnement par l'agroforesterie, utilisation de fumure organique, zai...	<ul style="list-style-type: none"> <li>- autonomiser les femmes en passant par la protection de l'environnement ;</li> <li>- utiliser l'expérience de ces groupements pour autonomiser les femmes</li> </ul>
<b>Gestion des ordures ménagères</b>	Il ressort des échanges que la province du Ouaddaï n'est pas suffisamment outillée dans la gestion des ordures ménagères. Les communes sont dépourvues de grands bacs à ordures, de moyens d'enlèvement et de centres de traitement de ces ordures.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibiliser les habitants sur la gestion des ordures ;</li> <li>- renforcer la capacité des mairies dans la gestion de ces ordures ;</li> <li>- appuyer les mairies dans l'élaboration de plan de gestion des ordures.</li> </ul>
<b>Problèmes environnementaux majeurs</b>	Il ressort des échanges qu'il existe un risque de pollution de l'eau et des sols par les intrants (pesticides, herbicides, fongicides) utilisés dans les activités agricoles. Les feux de brousse dans la zone sont accidentels et liés aux feux non éteints des bouviers. Les problèmes environnements majeurs dans la province sont: les inondations; les feux de brousse ; la modification de la structure du sol en raison de la présence des carrières de fabrication de briques en terre cuite ; l'ensablement ; l'utilisation des produits phytosanitaires non homologués ; le rejet des ordures domestiques dans la nature et l'existence de plantes nuisibles...	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place un plan de gestion des déchets ;</li> <li>- sensibiliser les agriculteurs et les éleveurs sur les feux de brousse ;</li> <li>- appuyer les acteurs à s'organiser en brigades pour lutter contre les feux de brousse.</li> <li>- former les acteurs dans l'utilisation optimale des</li> </ul>

THÉMATIQUE S	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
		<p>intrants dans les activités agricoles ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- appuyer les services techniques et les mairies dans le traitement des déchets.</li> <li>- sensibiliser les producteurs à l'utilisation d'intrants homologués ;</li> <li>- faciliter l'accès aux produits phytosanitaires homologués par des subventions ;</li> <li>- Sensibiliser les populations sur la gestion des ordures ménagères;</li> <li>- Renforcer la capacité des mairies dans la gestion des ordures ;</li> <li>- Appuyer les mairies dans l'élaboration de plan de gestion des déchets.</li> <li>- Mettre en place un réseau d'assainissement eaux usées;</li> <li>- Sensibiliser les agriculteurs et les éleveurs sur les feux de brousse ;</li> <li>- créer une brigade pour lutter contre les feux de brousse.</li> <li>- former les acteurs en technique de lutte contre l'ensablement ;</li> </ul>

THÉMATIQUES	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- réhabiliter les sites de briqueteries à la fin de son exploitation ;</li> <li>- mettre en place un réseau d'assainissement eaux usées;</li> <li>- Mettre en place un plan de gestion des déchets biomédicaux</li> </ul>
<p><b>les violences basées sur le genre (VBG) et Violence Faite aux Enfants (VFE)</b></p>	<p>les échanges ont révélé que les principales VBG et VFE rencontrés dans la zone du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les pratiques traditionnelles nuisibles</li> <li>- les violences physiques</li> <li>- les violences institutionnelles</li> <li>- violences économiques</li> <li>- les violences émotionnelles et psychologiques</li> <li>- les violences sexuelles</li> <li>- la restriction d'accès à l'héritage des enfants hors mariage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place une base de données sur les VBG</li> <li>- mettre en place un réseau efficace de lutte contre les VBG et VFE</li> <li>- mettre à contribution les OSC et les ONG, y compris les services techniques et administratifs dans la lutte contre les VBG et VFE.</li> </ul>
<p>Textes et lois sur la protection de la femme et des enfants</p>	<p>Il est ressorti des échanges avec la délégation de l'action sociale qu'il existe des textes et lois intervenant dans la protection de la femme et de l'enfant au Tchad, dont les principaux sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- loi N°006/PR/2002 du 15 avril, portant promotion de la santé de la reproduction ;</li> <li>- , code pénal tchadien en ses articles (307,308,341,342,357,368,371,372, 373) ;</li> <li>- La Politique Nationale Genre (PNG) ;</li> <li>- Loi N°029/PR/2015, portant interdiction de mariage d'enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vulgariser ces textes et lois dans les langues locales de la province ;</li> <li>- Appliquer la loi dans toute sa rigueur.</li> <li>- Sensibiliser les populations sur la</li> </ul>

THÉMATIQUES	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi N°008/PR/2013, portant organisation de l'état civil en République du Tchad.</li> <li>- Ord.N°002/PR/2020, portant organisation de l'état civil en République du Tchad.</li> <li>- Décret N°100/PR/AFF-SOC/1963, portant protection de l'enfant et de l'adolescent ;</li> <li>- Décret N°55/PR/MTJS-DTMOPS/1969, relatif au travail des enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- protection de la femme et de l'enfant.</li> </ul>
<p><b>Textes et lois sur la protection de la femme et des enfants au travail</b></p>	<p><b>Loi no 38/PR/96 du 11 décembre 1996 portant Code du Travail.</b>  Selon la Convention collective générale applicable aux travailleurs de la République du Tchad (du 12 décembre 2002)  <b>Article 33 :</b> Grossesse – Maternité  <b>Article 205 :</b> Le travail de nuit des femmes est interdit dans les industries.  <b>Article 206 :</b> Le travail de nuit des enfants âgés de moins de 18 ans est interdit.  <b>Article 208 :</b> Le repos journalier des femmes et des jeunes travailleurs âgés de moins de 18 ans doit avoir une durée minimale de 12 heures consécutives</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- vulgariser ces textes et lois dans les langues locales de la province ;</li> <li>- sensibiliser les populations sur la protection de la femme et de l'enfant.</li> </ul>
<p><b>Critères de vulnérabilité</b></p>	<p>Des échanges, il est ressorti que les critères de vulnérabilités sont les suivants : les personnes vivant avec un handicap, les orphelins, les personnes âgées, les PV VIH, les veuves, les filles mères, les mendiants, les survivantes, les enfants en conflit avec la loi etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- accorder une attention particulière aux personnes vulnérables ;</li> <li>- inclure les personnes vulnérables dans le choix des bénéficiaires</li> </ul>
<p><b>Synthèse des consultations des parties prenantes avec les représentantes des groupements et associations des femmes</b></p>		
<p><b>Les canaux de communication</b></p>	<p>Les femmes ont révélé qu'il existe plusieurs canaux de communications :( appel téléphonique, Email, communiqué radiophonique, les crieurs publics)  Les principales langues sont : l'Arabe et le français.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- utiliser ces canaux de communication pour échanger les informations avec</li> </ul>

THÉMATIQUES	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<p>Les principales radios et télé sont : ONAMA, la voix du développement, la voix du Ouaddaï.</p> <p>Les principaux réseaux téléphoniques sont : Airtel, Moov-Africa</p>	<p>les femmes de la localité ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- utiliser le point focal de la province pour atteindre les femmes;</li> <li>- recruter un chargé de communication au sein du projet.</li> </ul>
<p><b>Le droit à l'image et de l'usage fait des données collectées (photo et avis),</b></p>	<p>Les participantes ont donné un accord verbal pour l'utilisation des images et autres données collectées dans le cadre de la rédaction des documents du projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser les images dans le strict respect de la vie privée des participants.</li> </ul>
<p>L'accès aux microcrédits pour les femmes</p>	<p>les femmes de la province du Ouaddaï, ont fait ressortir des échanges qu'il existe une difficulté d'accès aux micro- crédits. Les femmes financent leurs propres activités grâce aux tontines effectuées entre elles. Les conditions imposées par les institutions de microcrédit ne permettent pas aux femmes de sortir du cercle vicieux de l'endettement.</p>	<p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place des institutions de microcrédit adapté aux activités des femmes de la province ;</li> <li>- mettre en place un système de crédit à taux faible ;</li> <li>- faire un plaidoyer auprès des établissements de micro-crédits pour qu'ils s'installent dans la localité d'Abéché ;</li> <li>- faciliter l'accès au micro-crédit pour les femmes en réduisant les garanties.</li> </ul>
<p><b>les violences basées sur le genre VBG</b></p>	<p>les femmes ont révélé que les différents cas enregistrés dans la localité sont les mariages précoces, les violences physiques,</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibiliser la population sur les</li> </ul>

THÉMATIQUES	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<p>l'abandon des charges du foyer aux femmes, les meurtres etc.</p> <p>Il ressort des échanges que les types de VBG récurrents dans la province du Ouaddaï sont : Le viol, le mariage précoce, mariage forcé, le déni de ressources, l'agression physique...</p> <p>Les principales difficultés rencontrées par les ONG et associations dans la lutte contre les VBG sont : le règlement à l'amiable des cas de VBG, le refus de la victime de déclencher une procédure judiciaire.</p>	<p>risques liés aux VBG ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- impliquer les autorités administratives, coutumières et religieuses dans la lutte contre les VBG ;</li> <li>- sanctionner les auteurs de ces violences ;</li> <li>- mettre en place un plan de réinsertion des victimes des violences sexuelles dans la vie active ;</li> <li>- renforcer les capacités des structures (service social, ONG et associations) qui luttent contre les VBG ;</li> <li>- encourager les victimes de VBG à dénoncer leurs bourreaux</li> </ul>
<p><b>des violences faites aux enfants (VFE)</b></p>	<p>Les femmes ont révélé que les différents cas enregistrés dans la localité sont : la restriction d'accès à l'éducation, l'utilisation des enfants dans les AGR, l'abandon des enfants par les pères et la maltraitance des enfants dans les foyers polygamiques ou recomposés, le viol de mineurs, l'utilisation des enfants comme ouvriers agricoles, les enfants bouviers et de nombreux enfants talibés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibiliser la population sur les VFE ;</li> <li>- renforcer les capacités des structures (service social, ONG et associations...) qui luttent contre les VFE ;</li> <li>- impliquer les autorités administratives, coutumières et religieuses dans la</li> </ul>

THÉMATIQUE S	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- lutte contre les VFE,</li> <li>- construire des structures d'accueil pour les victimes de VFE, encourager les populations à dénoncer les cas de VFE ;</li> <li>- sanctionner les auteurs de ces violences.</li> </ul>
<p><b>Les activités génératrices de revenus des femmes</b></p>	<p>Il est ressorti des échanges avec les femmes que les différentes Activités Génératrices de Revenus (AGR) sont :</p> <p>Le commerce, l'agriculture, la transformation des produits locaux (la vente du sésame, oignon, tomate, la viande séchée, transformation de l'arachide en huile, etc.), l'artisanat, la maraiche culture...</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- former les femmes dans les techniques de culture ;</li> <li>- réhabiliter les piste rurales pour faciliter l'entrée des denrées commerciales ;</li> <li>- mettre en place des institutions de microcrédit adaptées aux activités des femmes de la province,</li> <li>- mettre en place un système de crédit à taux faible ;</li> <li>- faire un plaidoyer auprès des établissements de micro crédits pour qu'ils s'installent dans la localité d'Abéché ;</li> <li>- faciliter l'accès au microcrédit pour les femmes en réduisant les garanties qui les permettront de</li> </ul>

THÉMATIQUE S	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
		<p>mieux mener leurs activités.</p> <p>-</p>
<p><b>Les besoins en capacité des femmes</b></p>	<p>les femmes ont ressorti des échanges que les associations et ONG des femmes ont des besoins importants en infrastructures, en matériels et en formations.</p> <p><b>Pour les besoins en matériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- doter les Associations et ONG des femmes en magasin de stockage ;</li> <li>- doter en matériel de chaine de froid ;</li> <li>- doter les femmes en machines de transformation et conservation des produits agricoles ;</li> </ul> <p><b>Pour les besoins en formation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place des centres de formation (couture, coiffure etc.) pour les filles ;</li> <li>- financer la formation des filles en couture ;</li> <li>- subventionner l’alphabétisation des femmes vulnérables ;</li> <li>- former les femmes en technique agricole moderne dans la production ;</li> <li>- former les femmes dans la transformation et la conservation des produits agricoles.</li> </ul>	<p>les femmes ont ressorti des échanges que les associations et ONG des femmes ont des besoins importants en infrastructures, en matériels et en formations.</p> <p><b>Il est recommandé pour les besoins en infrastructures de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faciliter l’accès au foncier pour les femmes,</li> <li>- construire une maison de la femme ;</li> <li>- réaliser des forages dans la localité ;</li> <li>- réaliser un marché et des toilettes modernes dans la localité.</li> </ul> <p><b>Pour les besoins en matériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- doter les Associations et ONG des femmes en magasin de stockage ;</li> <li>- doter en matériel de chaine de froid ;</li> <li>- doter les femmes en machines de transformation et conservation des produits agricoles ;</li> </ul> <p><b>Pour les besoins en formation :</b></p>



THÉMATIQUE S	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place des centres de formation (couture, coiffure etc.) pour les filles ;</li> <li>- financer la formation des filles en couture ;</li> <li>- subventionner l'alphabétisation des femmes vulnérables ;</li> <li>- former les femmes en technique agricole moderne dans la production ;</li> <li>- former les femmes dans la transformation et la conservation des produits agricoles.</li> </ul>
<p><b>l'accès des biens par héritage pour la femme</b></p>	<p>des échanges, il ressort qu'elles n'ont pas accès à l'héritage comme les hommes dans la localité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibiliser la population sur le droit des femmes ;</li> <li>- sensibiliser la population sur l'accès à l'héritage de la femme</li> </ul>
<p><b>La gestion des déchets</b></p>	<p>les femmes ont révélé lors des échanges que les déchets sont jetés aux environs de chaque concession. On note une absence de bac à ordure et un cadre de vie insalubre pouvant causer des maladies.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place un plan de gestion des déchets dans la localité ;</li> <li>- sensibiliser la population sur les bonnes pratiques en matière d'hygiène et assainissement ;</li> <li>- sensibiliser la population sur les conséquences de</li> </ul>

THÉMATIQUE S	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
		la mauvaise gestion des déchets ;
<b>l'accès à la terre</b>	les femmes ont révélé lors des échanges qu'elles n'ont pas accès à la terre dans la localité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- faciliter l'accès à la terre aux femmes pour mieux entreprendre ;</li> <li>- appuyer les groupements de femmes dans la sécurisation de leur terre.</li> </ul>
<b>la gestion des biens acquis par héritage ou par don,</b>	Les femmes ont ressorti des échanges qu'il pourrait avoir des risques de conflits au sein de la famille.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- faire un procès-verbal de famille désignant un héritier, ce qui permettra d'éviter ces conflits de famille.</li> <li>- mettre en place un comité de gestion pour les cas de conflit.</li> </ul>
<b>le cadre organisationnel</b>	les échanges ont révélé qu'il existe un grand nombre de groupements et associations de femme dans la localité. Cependant, ils rencontrent des difficultés de fonctionnement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- former les femmes dans le management des groupements et associations ;</li> <li>- former les membres dans la gestion de projet ;</li> <li>- mettre en place des institutions de microcrédit adapter aux activités des femmes.</li> </ul>

THÉMATIQUES	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
la gestion des litiges	les femmes ont révélé que lors des litiges tout se règle chez le chef du village. S'il n'y a pas entente, le litige est rapporté vers les autorités administratives et juridiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place un comité de gestion des litiges.</li> <li>- sensibiliser les populations sur la cohésion sociale et le vivre ensemble.</li> </ul>
la bonne gouvernance,	les femmes ont révélé qu'elles ont des craintes quant au choix des bénéficiaires du projet.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place un comité de suivi impliquant toutes les parties prenantes du projet ;</li> <li>- mettre en place des critères d'identification et de sélection des bénéficiaires du projet ;</li> </ul>
<b>Synthèse des consultations des parties prenantes avec les représentants des associations des hommes</b>		
Les canaux de communication	Les échanges ont révélé que les langues usitées dans la province du OUADDAI, sont le Massalit, Arabe local, le français et l'Arabe.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- utiliser l'Arabe et le français pour communiquer avec les populations</li> </ul>
Les besoins en services sociaux de base (éducation, santé, eaux et assainissement ...),	<p>Les hommes ont révélé à travers les échanges qu'il existe des difficultés d'accès à l'eau potable, l'éducation, la santé, l'électricité.</p> <p><b>Pour l'accès à la santé de la reproduction,</b> il est ressorti des échanges que les difficultés d'accès à la santé de la reproduction sont : la non-fréquentation des services de consultation prénatale, le coût des soins pour les personnes vulnérables, la disponibilité et le coût des médicaments.</p>	<p><b>Pour l'accès à la santé de la reproduction</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibiliser les hommes sur la santé de la reproduction ;</li> </ul> <p>subventionner ou rendre gratuit les soins</p> <p><b>Pour l'accès à l'éducation</b></p>

THÉMATIQUE S	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<p><b>Pour l'accès à l'éducation</b>, il est ressorti des échanges que l'une des difficultés est l'insuffisance des salles de classes, le taux d'abandons, le mariage précoce, le manque de moyen financier, etc.</p> <p><b>Pour l'accès à l'eau potable</b>, les points d'adduction en eaux potables sont insuffisants pour couvrir la localité. Les quelques rares forages sont en pannes.</p> <p><b>Pour l'accès à la santé</b>, les hommes ont révélé qu'il existe un district sanitaire, mais peu équipé.</p> <p>- .</p> <p><b>Pour l'accès à l'électricité</b>, les hommes ont révélé que la couverture en électricité est insuffisante (19H à 24 heures) pour pratiquer certaines activités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibiliser les parents sur l'éducation des enfants ;</li> <li>- construire un centre d'accueil pour les enfants en difficultés ou en conflit avec la loi ;</li> <li>- augmenter et restaurer les cantines scolaires.</li> </ul> <p><b>Pour l'accès à l'eau potable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- augmenter les points d'adduction en eaux potables (forages) ;</li> <li>- agrandir les stations de pompages d'eau dans la localité ;</li> <li>- achever le projet BITEHA II.</li> </ul> <p>restaurer les cantines scolaires</p> <p><b>Pour l'accès à la santé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réhabiliter le centre de santé et le doter d'une ambulance ;</li> <li>- améliorer les plateaux techniques et la qualité des soins ;</li> <li>- construire un nouveau centre de santé de qualité pour le bien de la population.</li> </ul>

THÉMATIQUE S	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
		<p><b>Pour l'accès à l'électricité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- augmenter la capacité des infrastructures électriques ;</li> <li>- promouvoir les énergies renouvelables ;</li> <li>- subventionner le coût des panneaux solaires.</li> </ul>
<p><b>des besoins en capacité (formation, infrastructures, matérielle</b></p>	<p>Les échanges ont révélé que les hommes ont besoin de formations dans les domaines suivants : mécanique, menuiserie, plomberie, élevage etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former les hommes et jeunes dans la mécanique, menuiserie, plomberie, élevage</li> </ul>
<p><b>des principales AGR pratiquées par les hommes</b></p>	<p>les échanges avec les hommes de la localité, ont révélé que Abéché est la première ville en artisanat du TCHAD, ils ajoutent à cela le commerce, l'agriculture et l'élevage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- booster le domaine de l'agriculture de la province du Ouaddaï;</li> <li>- développer la filière mangue et tomate en construisant des unités de conditionnement</li> </ul>
<p><b>Les institutions de microcrédits dans la zone,</b></p>	<p>Les échanges avec les hommes de la localité, révèlent qu'il existe une difficulté d'accès aux microcrédits. Les conditions imposées par les institutions de microcrédit ne permettent pas de développer leurs activités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place des institutions de microcrédit adapté aux activités des hommes et des femmes ;</li> <li>- mettre en place un système de crédit à taux faible ;</li> <li>- faire un plaidoyer auprès des établissements de micro crédits pour qu'ils s'installent dans la localité d'Abéché ;</li> </ul>

THÉMATIQUES	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- faciliter l'accès au microcrédit pour la population.</li> </ul>
<b>de l'accès à la terre chez les hommes</b>	Les échanges ont révélé que la terre, dans la province du Ouaddai se fait par héritage, don, achat et location	
<b>de la discrimination d'accès à l'héritage entre enfants nés dans le mariage et enfants nés hors mariage</b>	Les échanges avec les hommes nous ont permis de révéler que les enfants nés hors mariage n'ont pas droit à l'héritage.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les populations sur le code des personnes et de la famille</li> </ul>
<b>Les principales spéculations dans la province</b>	Les échanges ont permis d'énumérer ce qui suit : le sorgho, le mil péninsulaire, le sésame et les arachides. -	
<b>La disponibilité de la terre dans la province, pour les activités du présent projet</b>	Les échanges avec les hommes de la localité ont révélé que la terre est disponible mais son accessibilité reste difficile.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- passer par la mairie pour l'acquisition de terre ;</li> <li>- les chefs de villages et les chefs de canton</li> </ul>
<b>Les principales ennemis des cultures dans la province,</b>	Les échanges ont permis d'énumérer les chenilles, les criquets pèlerins et surtout les oiseaux, comme ennemis principaux des cultures dans la province du Ouaddai.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- lutter les ravageurs de cultures ;</li> <li>- encourager l'utilisation des intrants homologués ;</li> <li>- soutenir les victimes en cas d'attaque ;</li> </ul>
<b>Les besoins en aménagements hydroagricole dans la zone ( aménagements de ouadi,</b>	Les hommes de la localité ont exprimé les besoins en aménagements de Ouadi, périmètres maraichers, barrages, bas-fonds, mares ...	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager les ouadi ;</li> <li>- Aménager les périmètres maraichers</li> </ul>

THÉMATIQUE S	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
périmètre maraicher, etc.),		
<b>la gestion des déchets</b>	Les hommes ont révélé lors des échanges que les déchets sont jetés et brûlés dans la nature. On note une absence de bac à ordures et d'infrastructure d'assainissement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place un plan de gestion des déchets dans la localité ;</li> <li>- sensibiliser la population sur les bonnes pratiques d'hygiène ;</li> <li>- sensibiliser la population sur les conséquences liées à la mauvaise gestion des déchets ;</li> <li>- Construire des dépotoirs.</li> </ul>
<b>la gestion des litiges</b>	Les hommes ont révélé que lors des litiges tout se règle chez le chef du village. En cas de non conciliation, le litige est rapporté vers les autorités administratives et judiciaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place un comité de gestion des litiges</li> <li>- sensibiliser la population sur la cohésion sociale.</li> </ul>
<b>La bonne gouvernance</b>	Les hommes ont révélé qu'il existe des craintes dans le choix des bénéficiaires du projet.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place un comité de suivi, impliquant toutes les parties prenantes du projet ;</li> <li>- mettre en place des critères d'identification et de sélection des bénéficiaires du projet ;</li> </ul>
<b>Les violences basées sur le genre VBG,</b>	Les hommes ont révélé que les différents cas enregistrés dans la localité sont : les mariages précoces, les violences physiques, l'abandon des charges du foyer aux femmes, les meurtres etc. les types de VBG récurrents dans la province du Ouaddaï sont les violences économiques, les violences physiques, les violences sexuelles, les violences psychologiques etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibiliser la population sur les risques liés aux VBG ;</li> <li>- impliquer les autorités administratives, coutumières et religieuses dans la lutte contre les VBG ;</li> </ul>

THÉMATIQUE S	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- sanctionner les auteurs de ces violences</li> <li>- mettre en place un plan de réinsertion des victimes des violences sexuelles dans la vie active ;</li> <li>- renforcer les capacités des structures (service social, ONG et associations) qui luttent contre les VBG ;</li> <li>- encourager les victimes de VBG à dénoncer leurs bourreaux.</li> </ul>
<p><b>Les violences faites aux enfants (VFE),</b></p>	<p>Les hommes ont révélé que les différents cas enregistrés dans la localité sont : la restriction d'accès à l'éducation, l'utilisation des enfants dans les AGR, l'abandon des enfants par les pères et la maltraitance des enfants dans les foyers polygamiques ou recomposés, le viol de mineurs, l'utilisation des enfants comme ouvriers agricoles, les enfants bouviers et de nombreux enfants talibés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibiliser la population sur les VFE ;</li> <li>- renforcer les capacités des structures (service social, ONG et associations...) qui luttent contre les VFE ;</li> <li>- impliquer les autorités administratives, coutumières et religieuses dans la lutte contre les VFE,</li> <li>- construire des structures d'accueil pour les victimes de VFE, encourager les populations à dénoncer les cas de VFE ;</li> <li>- sanctionner les auteurs de ces violences</li> </ul>
<p><b>Le droits à l'image</b></p>	<p>Les participants ont donné leur accord pour l'utilisation des images et données pour les besoins de l'étude.</p>	<p>-utiliser les images dans le strict respect des besoins du rapport</p>



THÉMATIQUE S	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
<b>Synthèse des consultations des parties prenantes avec les représentants des ONGs et associations intervenant en faveur des réfugiés</b>		
<b>Les canaux de communication</b>	Les échanges ont révélé que les principaux canaux de communication sont : les réseaux téléphoniques (Moov Africa, Airtel,), les radios locales (la voie du Ouaddai, la voie du développement, l'ONAMA) et les langues locales (maba, masalit , asankora)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- utiliser ces canaux de communication pour échanger avec les réfugiés et les institutions de la place ;</li> <li>- recruter un chargé de communication résidant Abéché au sein du projet ;</li> <li>- mettre en place un mécanisme de communication entre le projet et les réfugiés.</li> </ul>
<b>Les services sociaux de base</b>	Il est ressorti des échanges que les réfugiés manquent des infrastructures tels que le logement, les écoles, les services de santé, l'eau et assainissement etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- construire des écoles, des services de santé, des ouvrages hydrauliques;</li> <li>- appuyer les réfugiés et la population autochtones dans activités génératrices de revenus ;</li> <li>- aider au relogement des réfugiés ;</li> <li>- aider à la scolarisation des enfants de toutes la population (autochtones et réfugiés) ;</li> <li>- construire des écoles équipées et former les personnel dans la prise en charge des enfants en difficulté et en conflit avec la loi ;</li> <li>- subventionner les soins au niveau des services de santé.</li> </ul>

THÉMATIQUES	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
<p><b>Les soins en capacité</b></p>	<p>Il est ressorti des échanges que les jeunes manquent de formations d'où la nécessité de les former en informatique, couture, hôtellerie, salon de coiffure mixte, la mécanique, la savonnerie, l'art plastique, la plomberie, l'électricité, maçonnerie, la transformation des produits locaux et en élevage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- construire un centre de formation professionnelle et technique (couture, menuiserie, mécanique, informatique) ;</li> <li>- former et accompagner les jeunes dans l'entrepreneuriat ;</li> <li>- réaliser un centre multimédia pour les jeunes ;</li> <li>- former les jeunes dans la création d'entreprise ;</li> <li>- réaliser une salle pour la projection des films.</li> </ul>
<p><b>la question des VBG et VFE</b></p>	<p>Les échanges ont relevé que à Abéché, les violences basées sur le genre est une monnaie courante. Surtout les femmes des réfugiés subissent beaucoup ce phénomène. Elles sont souvent victime de viol lorsqu'elles sortent du camp sans être accompagnées. Il y a différentes formes de VBG à savoir : la violence physique, conjugale, et les attouchements corporels. Pour les VFE, il s'agit de violences physiques, abandon d'enfant, travail d'enfant.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vulgariser le décret 100/AFF-SOC du 18 juin 1963 relatif à la protection de l'enfance et de l'adolescence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- vulgariser les textes et lois portant la protection de la femme ;</li> <li>- appliquer les textes et lois 007/PR/99 portant procédure de poursuite et jugement des infractions faites aux femmes ;</li> <li>- intervenir dans les cas de maltraitances d'enfants ;</li> <li>- appliquer l'ordonnance No 006/PR/15 du 14 Mars 2015 portant interdiction du mariage d'enfant ;</li> <li>- vulgariser le décret 100/AFF-SOC du 18 juin 1963 relatif à la</li> </ul>

THÉMATIQUE S	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
		protection de l'enfance et de l'adolescence
<b>la question des AGR</b>	Il ressort des échanges que les réfugiés ont perdu leurs biens. Ils ne vivent que des aides et des appuis des ONG et autres structures humanitaires. Ils veulent reconstituer leur cheptel et regagner leur village.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- appuyer les réfugiés pour la constitution de leur cheptel ;</li> <li>- diversifier leurs sources de revenus en développant d'autres activités qui génèrent des revenus tels la maraîcher-culture, le commerce, la transformation des produits laitiers.</li> </ul>
<b>L'accès aux crédits</b>	Les échanges ont révélé que les institutions de microcrédit ne sont pas nombreuses à Abéché. Les conditions imposées par ces institutions de microcrédit ne permettent pas aux réfugiés d'en bénéficier.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place des institutions de microcrédit adapté aux activités des réfugiés.</li> <li>- mettre en place un système de crédit à taux faible ;</li> <li>- impliquer les autochtones pour permettre le vivre ensemble.</li> </ul>
<b>L'accès à la terre</b>	Il ressort que les réfugiés peuvent être exploitant non propriétaires. En clair, ils n'ont accès à la terre pour mener des activités d'exploitation. Les conditions d'accès à la terre sont soit l'achat ou la location.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- faciliter les conditions de production agricole des réfugiés ;</li> <li>- aménager des espaces pour leur production de concert avec les autochtones ;</li> <li>- renforcer la sécurité autour des camps des réfugiés ;</li> <li>- sensibiliser les autochtones et les réfugiés sur le thème de cohabitation pacifique.</li> </ul>

THÉMATIQUES	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
<b>Le cadre organisationnel des réfugiés</b>	Les échanges ont révélé que les réfugiés ne sont pas organisés. Seuls les étudiants réfugiés sont organisés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- appuyer les réfugiés pour une meilleure organisation ;</li> <li>- former les membres dans le management des groupements et associations ;</li> <li>- former les membres dans la gestion de projet ;</li> </ul>
<b>La bonne gouvernance</b>	Il est ressorti des échanges que le choix des bénéficiaires du projet doit se faire toujours dans la transparence.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place un comité de suivi, impliquant toutes les parties prenantes du projet ;</li> <li>- mettre en place des critères d'identification et de sélection des bénéficiaires du projet ;</li> <li>- étendre les critères de sélection aux réfugiés ;</li> <li>- mettre de la transparence dans le choix des bénéficiaires.</li> </ul>
<b>la question des réfugiés,</b>	<p>Au cours des échanges, il est ressort qu'il y a treize camps de réfugiés venant du Soudan dans la province du Ouaddaï. La cohabitation entre réfugiés et autochtones est difficile. Ces réfugiés sont composés de femmes, d'étudiants, d'enfants vivant dans des conditions très difficiles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaider pour le recrutement des réfugiés comme personnel du projet ;</li> <li>- créer un comité mixte de gestion des conflits ;</li> <li>- appuyer les réfugiés avec des vivres et des non vivres ;</li> <li>- renforcer le dispositif sécuritaire autour des camps ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- appuyer à la scolarisation de leurs enfants ;</li> <li>- impliquer les réfugiés dans les domaines socio-économiques ;</li> <li>- créer des centres de santé autour des camps pour améliorer les conditions sanitaires des réfugiés et surtout des survivantes ;</li> <li>- plaider pour le recrutement des</li> </ul>

THÉMATIQUE S	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	mettre en place un système de ravitaillement des réfugiés en gaz butane.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réfugiés comme personnel du projet ;</li> <li>- créer un comité mixte de gestion des conflits ;</li> <li>- appuyer les réfugiés avec des vivres et des non vivres ;</li> <li>- renforcer le dispositif sécuritaire autour des camps ;</li> </ul> mettre en place un système de ravitaillement des réfugiés en gaz butane.

**Tableau 3** : Synthèse des consultations des parties prenantes dans la province de Borkou (Faya)

THÉMATIQUES	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
<b>Synthèse des consultations des parties prenantes avec les services techniques, administratifs et les institutions intervenant dans la province du Borkou (Faya)</b>		
<b>Canaux de communications</b>	Les échanges ont révélé que les principaux canaux de communications sont la radio communautaires FM La Palmerais, le crieur public, le relais communautaire, les réseaux sociaux, le téléphone mobile (Moov Africa et Airtel) qui ne sont pas fiables. Les langues les plus parlées restent le Gorane, l'arabe local ainsi que le français qui est la langue officielle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser les canaux de communications ci-dessus cités pour communiquer avec les bénéficiaires.</li> </ul>
<b>la sécurité</b>	il ressort des échanges que compte tenu l'immensité de l'étendue de la province, on note les cas de l'insécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer les forces de défenses et de sécurité en carburant et logistique.</li> </ul>
<b>les services sociaux de bases</b>	les échanges ont révélé qu'il y a une insuffisance des écoles, des centres de santés, des hôpitaux, On note aussi une insuffisance du personnel qualifié	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire et équiper les hôpitaux, les centres de santé, les écoles.</li> <li>- Appuyer ces établissements avec le personnel qualifiés et compétents. ;</li> <li>- Construire les universités ;</li> </ul>

THÉMATIQUES	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- La bibliothèque provinciale.</li> </ul>
<b>titre des besoins en capacité,</b>	il ressort des échanges qu'il y a une manque des infrastructures d'adduction d'eau pour pratiquer le maraichage ainsi que les matériels.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser les forages d'eaux ;</li> <li>- Appuyer les groupements avec les semences améliorées adaptées aux changements climatiques ;</li> <li>- Equiper les maraichers avec les matériels : pelles, râtaux, brouettes, etc.</li> </ul>
<b>Les activités pratiquées dans la province</b>	On note une prédominance du maraichage, les activités génératrices de revenus, l'élevage des dromadaires et petits ruminants.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former et appuyer les paysans dans les différents domaines d'activités ;</li> <li>- Créer les zones de pâture pour le bétail ;</li> </ul>
<b>L'accès aux crédits</b>	Les échanges ont révélé qu'il n'y a pas des institutions de microcrédits dans la province sauf l'ONAPE.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter aux groupements l'accès aux microcrédits avec un taux de remboursement bas et dans un délai relativement acceptable.</li> </ul>
<b>Au titre des Violences Basées sur le Genre (VBG)</b>	Il ressort des échanges qu'il y a plusieurs types de violence : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Violence physique ;</li> <li>- Violence psychologique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les parents contre les VFE ;</li> <li>- Réprimander sévèrement les auteurs des VFE ;</li> <li>- Vulgariser les textes et lois ratifiés par le Tchad sur la protection de l'enfant en traduisant dans les langues locales.</li> </ul>
<b>Les Violences Faites aux Enfants (VFE)</b>	Il ressort des échanges qu'il y a plusieurs types de violence à savoir, violence physique, sexuelle, psychologique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les parents contre les VFE ;</li> <li>- Réprimander sévèrement les auteurs des VFE ;</li> <li>- Vulgariser les textes et lois ratifiés par le Tchad sur la protection de</li> </ul>

THÉMATIQUES	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
		l'enfant en traduisant dans les langues locales.
<b>Au titre d'accès à la terre</b>	Il ressort des échanges qu'il n'existe pas une discrimination à l'accès à la terre dans la province entre l'homme et la femme. L'accès à la terre se fait par héritage, achat et legs et/ou donation.	- Encourager la non-discrimination sur le partage de l'héritage ;
<b>Aménagement hydroagricole,</b>	Il ressort des échanges qu'il existe des ouadis non aménagés dans la province.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager les ouadis et les mettre à la disposition des groupements des maraichers ;</li> <li>- Appuyer les groupements des maraichers avec les bennes et chargeurs pour s'approvisionner en engrais naturel (Tilée) qui est à fleur de sol à une dizaine de kilomètre de la ville de Faya.</li> </ul>
<b>L'accès à l'emploi,</b>	Les échanges ont révélé qu'il y a des difficultés d'accès à l'emploi dû au népotisme, le laxisme et le favoritisme.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'accès à l'emploi des jeunes et spécifiquement de la femme en respectant l'approche genre ;</li> <li>- Appuyer les femmes dans les activités génératrices de revenus (transformations des produits locaux, agricole, élevage et dans le maquillage des femmes-hinné-).</li> </ul>
<b>Les moyens biologiques de lutte contre les ennemis des cultures,</b>	Il ressort des échanges que la cendre reste le seul moyen de lutte contre les ennemis des cultures.	- Utiliser les techniques biologiques pour lutter contre les ennemis de culture
<b>La gestion des emballages des pesticides,</b>	Il ressort des échanges qu'après l'utilisation, les emballages sont abandonnés dans la nature.	- Bruler ou enterrer les emballages des pesticides.

THÉMATIQUES	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
<b>Les conflits agropastoraux</b>	Il ressort des échanges qu'il n'existe pratiquement pas de conflits agriculteurs-éleveurs dans la zone. Les quelques rares conflits sont gérés par le comité cantonal au niveau de la base, de la sous-préfecture et au tribunal.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un comité transparent de gestion des conflits</li> </ul>
<b>Les problèmes environnementaux majeurs,</b>	Il ressort des échanges qu'il y a la mauvaise répartition de pluies dû au changement climatique, l'ensablement des ouadis, l'abandon des déchets solide et liquide dans la nature et surtout les incendies dans les palmerais.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Désensabler les ouadis;</li> <li>- Vulgariser les semences améliorées adaptés aux changements climatiques ;</li> <li>- Créer les petites unités de transformation ou de recyclage des déchets solides ;</li> <li>- Mettre sur pied un dispositif rapide et efficace de lutte contre les incendies.</li> </ul>
<b>Synthèse des consultations des parties prenantes avec le groupement des maraichers</b>		
<b>Les services sociaux de bases,</b>	Les échanges ont révélé qu'il y a une insuffisance des écoles, des centres de santés, des hôpitaux. On note aussi une insuffisance du personnel qualifié.	<p><b>Il est recommandé de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire et équiper les hôpitaux, les centres de santé, les écoles.</li> <li>- Appuyer ces établissements avec le personnel qualifiés et compétents.</li> </ul>
<b>Les besoins en capacité</b>	Il ressort des échanges qu'il y a une manque des infrastructures d'adduction d'eau pour pratiquer le maraichage ainsi que les matériels.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser les forages d'eaux ;</li> <li>- Equiper les maraichers avec les matériels : pelles, râtaux, brouettes, etc.</li> <li>- Construire et équiper les écoles et centres d'alphabétisation</li> </ul>
<b>Les activités pratiquées dans la province</b>	On note une prédominance du maraichage, les activités génératrices de revenus, l'élevage des dromadaires et petits ruminants.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former et appuyer les paysans dans les différents domaines d'activités.</li> </ul>



THÉMATIQUES	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
<p><b>L'accès aux crédits</b></p>	<p>Les échanges ont révélé qu'il n'y a pas des institutions de microcrédits dans la province sauf l'ONAPE.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter aux groupements l'accès aux microcrédits avec un taux de remboursement acceptable et dans un délai acceptable.</li> </ul>
<p><b>les Violences Basées sur le Genre (VBG)</b></p>	<p>Il ressort des échanges qu'il y a plusieurs types de violence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Violence physique (coups et blessures, mutilation génitale féminine ;</li> <li>Violence psychologique (injure, humiliation, dénigrement, absence de communication sur une longue période, rapport sexuel non consentent, refus de paternité, séquestration etc...);</li> </ul>	<p><b>Pour les violences physiques, il est recommandé de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les leaders d'opinions sur les violences contre les femmes ;</li> <li>- Appuyer les ONGs et association œuvrant dans la lutte contre les VBG ;</li> <li>- Sanctionner sévèrement les auteurs des VBG ;</li> <li>- Vulgariser les textes et les lois sur les VBG ;</li> <li>- Organiser périodiquement les caravanes sur les VBG en impliquant fortement les autorités coutumières et religieuses.</li> </ul> <p><b>Pour les violences psychologiques, il est recommandé de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les couples contre la violence psychologique ;</li> <li>- Créer un centre d'écoute et de prise en charge des victimes.</li> </ul>
<p><b>Les Violences Faites aux Enfants (VFE)</b></p>	<p>Il ressort des échanges qu'il y a plusieurs types de violence à savoir, violence physique, sexuelle, psychologique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les parents contre les VFE ;</li> <li>- Réprimander sévèrement les auteurs des VFE ;</li> </ul>

THÉMATIQUES	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vulgariser les textes et lois ratifiés par le Tchad sur la protection de l'enfant en traduisant dans les langues locales.</li> <li>-</li> </ul>
<b>Aménagement hydroagricole</b>	Il ressort des échanges qu'il existe des ouadis non aménagés dans la province.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager les ouadis et les mettre à la disposition des groupements des maraichers ;</li> <li>- Appuyer les groupements des maraichers avec les bennes et chargeurs pour s'approvisionner en engrais naturel dolomie (Tilée) qui est à fleur de sol.</li> </ul>
<b>l'accès à l'emploi</b>	Les échanges ont révélé qu'il y a des difficultés d'accès à l'emploi dû au népotisme, le laxisme et le favoritisme.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'accès à l'emploi des jeunes et spécifiquement de la femme en respectant l'approche genre ;</li> <li>- Appuyer les femmes dans les activités génératrices de revenus (transformations des produits locaux, agricole, élevage et dans le maquillage des femmes-hinné-).</li> </ul>
<b>la gestion des emballages des pesticides</b>	Il ressort des échanges qu'après l'utilisation, les emballages sont abandonnés dans la nature.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bruler ou enterrer les emballages des pesticides.</li> </ul>
<b>la bonne gouvernance</b>	Il ressort des échanges que la mauvaise gouvernance constitue le cahier de charge des projets et associations dans la province.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre des mesures dissuasives en amont pour permettre la bonne gouvernance.</li> </ul>
<b>Les problèmes environnementaux majeurs</b>	- Il ressort des échanges qu'il y a la mauvaise répartition de pluies dû au changement climatique, l'ensablement des ouadis, l'abandon	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Désensabler les ouadis;</li> <li>- Vulgariser les semences améliorées adaptés aux</li> </ul>

THÉMATIQUES	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	des déchets solide et liquide dans la nature et surtout les incendies dans les palmerais.	changements climatiques ; - Créer les petites unités de transformation ou de recyclage des déchets solides ; - Mettre sur pied un dispositif rapide et efficace de lutte contre les incendies.
<b>Synthèse des consultations des parties prenantes avec les représentants des ONGs et associations des femmes</b>		
<b>l'accès à l'emploi</b>	- Il ressort des échanges qu'il y a des difficultés d'accès à l'emploi des jeunes dans la province.	- Faciliter l'accès à l'emploi des jeunes et spécifiquement de la femme en respectant l'approche genre ; - Appuyer les femmes dans les activités génératrices de revenus à se prendre en charge (transformations des produits locaux, agricole et élevage).
<b>Les besoins en capacités</b>	Il ressort des échanges qu'il y a une manque de formation dans les domaines essentiels tels que l'agriculture de contre saison et les AGR etc.	- Former les groupements des femmes dans le domaine de maraichage ; - Former les jeunes femmes dans le domaine de la santé humaine ; - Former les femmes dans la gestion organisationnelle et des AGR ; - Intégrer ces femmes à l'issue de leurs formations ; - Construire et équiper les établissements sanitaires en matériel et personnel qualifié.

THÉMATIQUES	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
<b>l'accès aux services sociaux de base</b>	Les échanges ont révélé que les accueils dans les services sociaux de base sont désolants.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réserver un bon accueil aux patients et surtout les femmes au moment de l'accouchement ;</li> <li>- Assurer un bon traitement aux patients ;</li> <li>- Faciliter et encourager les filles à l'école en leur octroyant les bourses/aide ;</li> <li>- Construire et équiper les écoles et centres d'alphabétisation pour les femmes ;</li> <li>- Réhabiliter le château d'eau pour faciliter l'accès à l'eau potable.</li> </ul>
<b>l'accès aux crédits</b>	Les échanges ont révélé qu'il n'y a pas des institutions de microcrédits dans la province.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'accès aux microcrédits des femmes afin de les permettre de se prendre en charge.</li> </ul>
<b>Les Violences Basées sur le Genre (VBG)</b>	<p>Il ressort des échanges qu'il y a plusieurs types de violence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Violence physique (coups et blessures, mutilation génitale féminine ;</li> <li>- Violence psychologique (injure, humiliation, dénigrement, absence de communication sur une longue période, rapport sexuel non consentent, séquestration etc...);</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les violences physiques, il est recommandé de :</li> <li>- Sensibiliser les leaders d'opinions sur les violences contre les femmes sous toutes formes;</li> <li>- Appuyer les ONGs et association œuvrant dans la lutte contre les VBG ;</li> <li>- Sanctionner sévèrement les auteurs des VBG ;</li> <li>- Vulgariser les textes et les lois sur les VBG ;</li> <li>- Organiser périodiquement les caravanes sur les VBG en impliquant fortement les autorités</li> </ul>

THÉMATIQUES	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
		<p>coutumières et religieuses.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les violences psychologiques, il est recommandé de :</li> <li>- Sensibiliser les couples contre la violence psychologique ;</li> <li>- Créer un centre d'écoute et de prise en charge des victimes</li> </ul>
<p><b>Les Violences Faites aux Enfants (VFE)</b></p>	<p>Il ressort des échanges qu'il y a plusieurs types de violence à savoir, violence physique, sexuelle, psychologique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les parents contre toutes formes de violences VFE ;</li> <li>- Réprimander sévèrement les auteurs des VFE ;</li> <li>- Vulgariser les textes et lois ratifiés par le Tchad sur la protection de l'enfant en traduisant dans les langues locales.</li> </ul>
<p><b>l'emploi des enfants</b></p>	<p>Il ressort des échanges qu'il existe de l'emploi abusif des enfants dans les champs des dattiers, le site des aurifère et les enfants talibés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les parents sur le respect de droit de l'enfant ;</li> <li>- Lutter contre l'emploi des enfants en les faisant payer des fortes amendes ;</li> <li>- Impliquer les leaders religieux sur la lutte contre l'emploi des enfants ;</li> <li>- Vulgariser les textes et lois sur la protection de l'enfant.</li> </ul>
<p><b>La bonne gouvernance</b></p>	<p>Il ressort des échanges que la mauvaise gouvernance constitue le cahier de charge des projets et associations dans la province</p>	<p>Prendre des mesures dissuasives en amont pour permettre la bonne gouvernance.</p>
<p><b>Les problèmes environnementaux majeurs</b></p>	<p>Il ressort des échanges qu'il y a la mauvaise répartition de pluies dû au changement climatique, l'ensablement des ouadis, l'abandon des déchets solide</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Désensabler les ouadis;</li> <li>- Vulgariser les semences améliorées</li> </ul>

THÉMATIQUES	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<p>et liquide dans la nature et le feu de brousse (les palmerais).</p> <p><b>Il est recommandé de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Désensabler les ouadis;</li> <li>- Vulgariser les semences améliorées adaptés aux changements climatiques ;</li> <li>- Créer les petites unités de transformation des déchets solides ;</li> <li>- Appuyer la province avec les matériels de lutte contre les incendies ;</li> <li>- Sensibiliser les paysans et élaguer les feuilles mortes des palmiers dattiers qui sont à l'origine des incendies.</li> </ul>	<p>adaptés aux changements climatiques ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer les petites unités de transformation des déchets solides ;</li> <li>- Appuyer la province avec les matériels de lutte contre les incendies ;</li> <li>- Sensibiliser les paysans et élaguer les feuilles mortes des palmiers dattiers qui sont à l'origine des incendies.</li> </ul>
<b>Synthèse des consultations des parties prenantes avec les représentants des ONGs et associations intervenant en faveur des handicapés</b>		
<b>Les services sociaux de bases</b>	<p>Les échanges ont révélé qu'il y a une insuffisance des écoles, des centres de santé, des hôpitaux. On note aussi une insuffisance de personnel qualifié dans la province.</p> <p><b>Il est recommandé de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre gratuit l'accès aux services sociaux de bases aux personnes vulnérables et vivants avec des handicaps;</li> <li>- Construire et équiper les hôpitaux, les centres de santé, les écoles.</li> <li>- Appuyer ces établissements avec le personnel qualifié et compétent.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre gratuit l'accès aux services sociaux de bases aux personnes vulnérables et vivants avec des handicaps;</li> <li>- Construire et équiper les hôpitaux, les centres de santé, les écoles.</li> </ul> <p>Appuyer ces établissements avec le personnel qualifié et compétent.</p>
<b>Les besoins de mobilité</b>	<p>Il ressort des échanges que les personnes handicapées ont des difficultés pour se déplacer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer les personnes handicapées avec les tricycles et béquilles pour leurs déplacements.</li> </ul>

THÉMATIQUES	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
<b>Les activités pratiquées dans la province</b>	On note une prédominance du maraichage, les activités génératrices de revenus, l'élevage des dromadaires et petits ruminants.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'accès aux microcrédits aux personnes vulnérables ;</li> <li>- Minimiser le taux de remboursement.</li> </ul>
<b>Accès aux crédits</b>	Les échanges ont révélé qu'il n'y a pas des institutions de microcrédits dans la province sauf l'ONAPE.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'accès aux microcrédits aux personnes vulnérables ;</li> <li>- Minimiser le taux de remboursement.</li> </ul>
<b>Les Violences Basées sur le Genre (VBG)</b>	<p>Il ressort des échanges qu'il y a plusieurs types de violence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Violence physique (coups et blessures, mutilation génitale féminine ;</li> <li>- Violence psychologique (injure, humiliation, dénigrement, absence de communication sur une longue période, rapport sexuel non consentant, refus de paternité, séquestration, etc.);</li> </ul>	<p><b>Pour les violences physiques, il est recommandé de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les leaders d'opinion sur les violences contre les femmes ;</li> <li>- Appuyer les ONGs et association œuvrant dans la lutte contre les VBG ;</li> <li>- Sanctionner sévèrement les auteurs des VBG ;</li> <li>- Vulgariser les textes et les lois sur les VBG ;</li> <li>- Organiser périodiquement les caravanes sur les VBG en impliquant fortement les autorités coutumières et religieuses.</li> </ul> <p><b>Pour les violences psychologiques, il est recommandé de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les couples contre la violence psychologique ;</li> </ul>

THÉMATIQUES	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
		Créer un centre d'écoute et de prise en charge des victimes.
<b>Les Violences Faites aux Enfants (VFE)</b>	Il ressort des échanges qu'il y a plusieurs types de violence à savoir, violence physique, sexuelle, psychologique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les parents contre les VFE ;</li> <li>- Réprimander sévèrement les auteurs des VFE ;</li> <li>- Vulgariser les textes et lois ratifiés par le Tchad sur la protection de l'enfant en traduisant dans les langues locales.</li> </ul>
<b>Accès à la terre</b>	Il ressort des échanges qu'il y a une discrimination à l'accès à la terre pour les personnes vulnérables dû à leurs handicaps.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'accès à la terre aux personnes vulnérables dans les zones accessibles par rapport à leurs handicaps.</li> </ul>
<b>Aménagement hydroagricole</b>	Il ressort des échanges qu'il existe des ouadis non aménagés dans la province. -	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager les ouadis et les mettre à la disposition des groupements des maraichers ;</li> <li>- Appuyer les groupements des maraichers avec les bennes et chargeurs pour s'approvisionner en engrais naturel dolomie (Tilée) qui est à une dizaine des kilomètres de la ville.</li> </ul>
<b>L'accès à l'emploi</b>	Les échanges ont révélé qu'il y a des difficultés d'accès à l'emploi dû au népotisme, le laxisme et le favoritisme.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'accès à l'emploi des jeunes et spécifiquement des enfants des personnes vulnérables pour les permettre de s'occuper de leurs parents;</li> <li>- Appuyer les femmes dans les activités</li> </ul>



THÉMATIQUES	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
		<p>génératrices de revenus (transformations des produits locaux, agricoles, élevage et dans le maquillage des femmes-hinné-).</p>
<b>La gestion des emballages des pesticides</b>	Il ressort des échanges qu'après l'utilisation, les emballages sont abandonnés dans la nature.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bruler les emballages des pesticides après usage.</li> </ul>
<b>La bonne gouvernance</b>	Il ressort des échanges que la mauvaise gouvernance constitue le cahier de charge des projets et associations dans la province.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre des mesures dissuasives en amont pour permettre la bonne gouvernance.</li> </ul>
<b>Les problèmes environnementaux majeurs</b>	Il ressort des échanges que l'ensablement des ouadis, l'abandon des déchets solide et liquide dans la nature et surtout les incendies dans les palmerais.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Désensabler les ouadis;</li> <li>- Vulgariser les semences améliorées adaptées aux changements climatiques ;</li> <li>- Créer les petites unités de transformation ou de recyclage des déchets solides ;</li> <li>- Mettre sur pied un dispositif rapide et efficace de lutte contre les incendies.</li> </ul>